

République Togolaise

Travail-Liberté-Patrie



**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE L'ARTISANAT,
DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES**

DIRECTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

**PLAN STRATEGIQUE NATIONAL
POUR L'EMPLOI DES JEUNES (PSNEJ) :
ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

VERSION FINALE

SEPTEMBRE 2013

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME EXECUTIF	6
INTRODUCTION	10
1 DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES.....	11
1.1 ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'EMPLOI DES JEUNES DE 2008 A 2012.....	11
1.1.1 <i>Revue du cadre institutionnel et des actions opérationnelles de promotion de l'emploi des jeunes</i>	11
1.1.2 <i>Analyse du profil du chômage et du sous-emploi des jeunes</i>	13
1.1.3 <i>Analyse de l'offre et de la demande d'emplois jeunes sur la période 2008-2012</i>	14
1.1.4 <i>Leçons d'efficacité des politiques en matière d'emploi en lien avec les secteurs et branches porteurs d'emplois sur la période 2008-2012</i>	17
1.2 ANALYSE QUANTITATIVE PROSPECTIVE DU MARCHE DE L'EMPLOI DES JEUNES DE 2013 A 2017	17
1.2.1 <i>Scenario autonome</i>	17
1.2.2 <i>Analyse de la création d'emplois par scénario</i>	20
1.2.3 <i>Implications en matière de politiques publiques d'emploi</i>	20
1.3 ANALYSE DES CAUSES DU CHOMAGE ET DU SOUS-EMPLOI DES JEUNES AU TOGO	20
1.3.1 <i>Environnement économique relativement peu favorable à la création d'emplois</i>	21
1.3.2 <i>Faible capacité des jeunes à l'auto-emploi</i>	21
1.3.3 <i>Faible employabilité des jeunes</i>	21
1.3.4 <i>Insuffisante valorisation des opportunités du secteur agricole</i>	22
1.3.5 <i>Recommandations issues des séances de discussions</i>	22
1.4 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SECTEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES	22
1.4.1 <i>Forces, et faiblesses pour la promotion de l'emploi des jeunes</i>	22
1.4.2 <i>Opportunités et menaces</i>	24
2 ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EMPLOI DES JEUNES.....	26
2.1 VISION	26
2.2 MISSION.....	27
2.3 FONDÉMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE.....	27
2.4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EMPLOI DES JEUNES	28
2.4.1 <i>Objectif de la stratégie</i>	28
2.4.2 <i>Orientations stratégiques</i>	28
2.4.3 <i>Cadre logique</i>	33
2.5 COHÉRENCE AVEC LA SCAPE ET AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES	33
2.6 SECTEURS PARTICULIERS PORTEURS DE CRÉATION D'EMPLOIS	34
3 CADRE GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE, DE COORDINATION ET DE SUIVI ÉVALUATION	35
3.1 CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL	35
3.2 CADRE ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE	36
3.2.1 <i>Organes du cadre institutionnel</i>	36
3.2.2 <i>Mécanisme de suivi et évaluation</i>	37
3.2.3 <i>Instruments de mise en œuvre de la stratégie</i>	38
4 HYPOTHÈSES ET RISQUES	38
CONCLUSION	38
ANNEXES.....	39

Liste des graphiques

Graphique 1 : Offre et demande d'emplois jeunes (2008-2012)	14
Graphique 2 : Offre et demande d'emplois jeunes par région (2008-2012)	15
Graphique 3 : Incidences de la pauvreté globale et des jeunes de 2008 à 2012	16

Liste des annexes

Annexe 1 : Cadre logique du PSNEJ	40
Annexe 2 : Arbre des problèmes de chômage et sous-emploi des jeunes.....	45
Annexe 3 : Arbre des objectifs : chômage et sous-emploi des jeunes	46
Annexe 4 : Organigramme du dispositif de coordination et de mise en œuvre	47
Annexe 5 : Calendrier intégré de suivi-évaluation	48
Annexe 6 : Méthode d'estimation de l'offre et de la demande d'emplois jeunes et calcul des élasticités.....	50
Annexe 7 : Tableaux statistiques	55

SIGLES ET ABREVIATIONS

AIDE	: Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
ANADEB	: Agence nationale d'appui au développement à la base
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
ANPGF	: Agence nationale de promotion de garantie et de financement des PME-PMI
BAD	: Banque Africaine de développement
BIDC	: Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIT	: Bureau international du travail
BOAD	: Banque ouest africaine de développement
BTP	: Bâtiments et travaux publics
CEDEAO	: Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CNEJ	: Coalition nationale pour l'emploi des jeunes
CNSPE	: Commission nationale de suivi de la politique de l'emploi
CNSPT	: Commission nationale de suivi de la politique du travail
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CONFESJES	: Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie
CPEJ	: Conseil présidentiel pour l'emploi des jeunes
CRETTFP	: Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle
CTP	: Comité technique de pilotage
DEJ	: Direction de l'emploi des jeunes
DGSCN	: Direction générale de statistique et de la comptabilité nationale
DOSI	: Délégation à l'organisation du secteur informel
DPNE	: Direction de la politique nationale de l'emploi
DSRP-C	: Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté
FAIEJ	: Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FIDA	: Fonds international pour le développement agricole
FIJ	: Fonds d'insertion des jeunes
FINA	: Fonds d'investissement national autonome
FNAFPP	: Fonds national d'apprentissage à la formation et au perfectionnement professionnel
HIMO	: Haute intensité de main d'œuvre
IOV	: Indicateur objectivement vérifiable
IMF (SFD)	: Institution de microfinance (Système financier décentralisé)
MDBAJEJ	: Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
OSC	: Organisation de la société civile
PADAT	: Projet d'appui au développement agricole au Togo
PAIPJA	: Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans
PAPEA:	: Projet d'appui aux petites entreprises artisanales
PASA	: Projet d'appui au secteur agricole

PATCM	: Projet d'assistance technique ciblé multisectorielle
PDC	: Projet de développement communautaire
PDC-L	: Projet de développement communautaire dans les quartiers vulnérables de Lomé
PEJ	: Programme National pour l'Emploi des Jeunes
PIB	: Produit intérieur brut
PME-PMI	: Petites et moyennes entreprise- petites et moyennes industries
PNE	: Politique nationale de l'emploi
PNIASA	: Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNIERN	: Programme National d'Insertion pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPO (ZOPP)	: Planification de projet par objectif (Zielorienterte projektplanung)
PPP	: Partenariat public-privé
PPTE	: Pays pauvres très endettés
PRADEB	: Programme d'appui au développement à la base
PROVONAT	: Programme de promotion du volontariat national au Togo
PRT	: Projet de développement des filières des plantes à racines et tubercules
PSAEG	: Projet de soutien aux activités économiques des groupements
PSE	: Politique sectorielle de l'éducation
PSNEJ	: Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes
PTF	: Partenaire technique et financier
PTFM	: Plate-forme multifonctionnelle
QUIBB	: Questionnaire des indicateurs de base sur le bien-être
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SMIG	: Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNU	: Système des Nations-Unies
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNECA (CECA)	: United Nation Economic Commission for Africa (Commission Economique des Nations-Unies)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Problématique de l'emploi des jeunes au Togo

Après une longue période caractérisée par des cycles de stagnation et de récession liée à plus de quinze ans de crise socio-politique, l'économie togolaise est marquée, durant les huit dernières années (2005 à 2012), par des signes d'une reprise progressive. Ainsi, le taux de croissance économique qui a été en moyenne de 2,4% sur la période 2005 à 2007, malgré une interruption liée à la crise alimentaire mondiale de 2008 (taux de croissance de 1,1%), s'est progressivement et de manière régulière engagé sur une trajectoire ascendante jusqu'à atteindre 5,9 % en 2012.

Si cette performance économique est louable, son impact sur les conditions économiques et sociales des populations est resté mitigé. Malgré des améliorations enregistrées en termes de réduction du niveau de pauvreté par rapport à l'année 2006 (61,7% contre 58,7% en 2011), à cette situation globalement précaire est adossé un taux du chômage et de sous-emploi au Togo relativement très élevé (respectivement 6,5% et 22,8% en 2011, soit un total de 29,3%).

Au nombre de chômeurs (plus de 117.000) qui s'est accumulé durant plus d'une décennie '90 caractérisée par de faibles niveaux d'investissement et de croissance économique, s'est ajouté le développement d'un secteur informel, laissé jusque-là à lui-même, dont le niveau de sous-emploi apparaît aujourd'hui comme une pesanteur quant à la création d'emplois décents et durables.

Il apparaît aussi que la frange de la population jeune potentiellement active (15 à 35 ans) souffre encore davantage du double phénomène de chômage et de sous-emploi. Ainsi, les statistiques de 2011 indiquent que le taux combiné des deux phénomènes chez les jeunes s'établit à 28,6% (contre 29,3% pour l'ensemble de la population) à raison d'un taux de chômage de 8,1% (contre 6,5% pour l'ensemble de la population) et d'un taux de sous-emploi de 20,5% (contre 22,8% pour l'ensemble de la population).

Les statistiques de 2011, comparativement à celles de 2006, aussi bien au niveau de la population globale que des jeunes, indiquent un léger frémissement à la baisse (moins de 1%) des taux de chômage et de sous-emploi sur la période 2008-2012. Rien que pour le chômage, le nombre supplémentaire de jeunes entrants sur le marché de travail (près de 31 500 par an) serait légèrement en dessous de nouvelles offres d'emplois (33 000 par an sur la période considérée). Cependant, sur un stock de demande totale d'emplois jeunes de 1 422 457 sur la période 2008-2012, l'offre totale d'emplois des secteurs d'activités n'est que 1 305 460, soit un écart de près de 117 000 jeunes équivalant à 3,7 fois la capacité d'offre d'emplois jeunes actuelle de l'économie.

D'une part, cette tendance à la baisse du niveau de chômage et de sous-emploi observée les cinq dernières années constitue sans nul doute un des effets positifs de la relance de la croissance économique liés à une reprise de l'investissement tant public que privé, particulièrement sur la période 2008-2012. D'autre part, la tendance à la baisse du niveau de chômage et de sous-emploi est la résultante d'un certain nombre d'actions initiées de manière volontariste par le Gouvernement en vue de préparer et d'appuyer les jeunes dans la recherche et l'acquisition d'emplois durables et décents.

Ainsi, le volume des investissements au Togo en 2012 était évalué par la Direction de l'Economie à environ 21,6% du PIB, soit de l'ordre de 433 milliards de FCFA dont 168,7 milliards de FCFA du secteur public (8.43% du PIB) et 264,3 milliards de FCFA du secteur privé (13.21% du PIB).

Partant du constat de l'existence d'un lien quantitativement établi au niveau international entre l'investissement et la croissance, on peut estimer que, pour se hisser au niveau de développement souhaité, le Togo devrait rapidement accroître sensiblement le niveau de ses investissements pour atteindre, dans un horizon moyen, un taux global d'investissement de 25 à 30% par rapport au PIB à l'horizon 2017.

Ainsi, il apparaît qu'un des défis auxquels le Gouvernement aura à faire face est d'ordre macro-économique, d'une part (plaidoirie et mobilisation de financements); et organisationnel, d'autre part (capacité d'impulsion et de coordination).

Sur le plan opérationnel, les jeunes en quête d'emplois sont confrontés à divers types de problèmes auxquels le Gouvernement tente d'apporter des réponses appropriées en mettant en place des programmes et projets en vue.

Selon une analyse diagnostique réalisée en 2011, la grande majorité (soit 69,7% des jeunes sans emploi en milieu urbain et 81,0% des jeunes en milieu rural) sont en quête d'emploi depuis plus de cinq (05) ans.

Il s'est révélé après analyse approfondie des données de cette étude, que les problèmes qui se posent, vont au-delà de l'inadéquation formation emploi. Le manque d'expérience (contrainte d'employabilité), l'insuffisance de structures, de mécanismes et de moyens pour la promotion et à l'appui à des initiatives d'auto-emploi, ainsi que le manque de ressources suffisantes et prédictibles dédiées à ce secteur, freinent l'expansion et la mise à échelle des initiatives mises en place par le Gouvernement.

Divers projets en rapport avec la promotion de l'employabilité, de l'auto-emploi et de l'aide à l'insertion socio-professionnelle des jeunes, et de l'appui aux initiatives économiques des jeunes ont été conçus et mis en œuvre en vue de répondre aux besoins des jeunes en quête d'emplois. Les actions menées ont, dans la majorité des cas, une portée positive et déterminante sur l'avenir professionnel des jeunes. Sur une période de cinq ans, ces projets ont mobilisé près de 11,47 milliards de FCFA et ont permis de créer environ 13 000 emplois permanents et 114 000 emplois temporaires.

Cependant, diverses contraintes ont été relevées par une évaluation institutionnelle de ces projets et programmes. Il s'agit notamment de la faible capacité de la plupart de ces projets et programmes à porter l'appui à une échelle suffisamment large pour créer l'effet de masse critique. La logique étatique trop dominante risquerait de conforter les jeunes bénéficiaires dans une logique de dépendance, d'incertitudes quant à la pérennité des résultats atteints, voire de certains projets très dépendants presque exclusivement des ressources publiques.

Principaux axes stratégiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa « Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi » (SCAPE) 2013-2017, le Gouvernement entend adopter le présent « Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes (PSNEJ), afin de donner une impulsion nouvelle à ce secteur combien capital dans la réussite des politiques engagées en matière de

création de richesses et d'inclusion sociale.

Le PSNEJ part des expériences et des leçons qui se dégagent des efforts récents du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi.

Le premier type de réponses que le Gouvernement compte apporter est d'ordre macro-économique et organisationnel.

Pour pouvoir réaliser ses ambitions d'accélération de la croissance et de réduction sensible du taux de chômage et de sous-emploi il s'est avéré un besoin de mettre en place **une plateforme multi acteurs de plaidoirie et de mobilisation de financement** ainsi que de politiques attractives des investissements et incitatives aux affaires. Sur ce plan, le diagnostic établi indique que des efforts complémentaires devront être déployés en vue notamment d'améliorer davantage le climat des affaires au Togo, afin d'attirer plus d'investissements, de consentir plus de ressources à des domaines plus générateurs d'emplois, et d'améliorer les performances en matière d'utilisation et d'absorption des ressources publiques. L'objectif est d'arriver à maintenir, voire même améliorer le niveau de mobilisation des investissements tant publics que privés jusqu'à atteindre plus de 20% de taux d'investissement par rapport au PIB ; soit de l'ordre de 700 à 850 millions \$ EU. En ce sens, le secteur privé devrait pouvoir investir autour de 460 et 560 \$EU par an, soit 2/3 de l'investissement souhaité, à l'horizon 2017. Le résultat escompté serait de réduire le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes de 28,65% en 2013 à 24,3% en 2017.

Dans la même ligne d'idées, il s'est avéré que la qualité de la gouvernance du secteur de l'emploi des jeunes dépendra d'une part, de la **capacité d'impulsion et de coordination** des différentes interventions dans le secteur de l'emploi des jeunes et d'autre part, de la capacité des administrations dans tous les secteurs concernés de formuler et de mettre en œuvre des **politiques appropriées favorables à créer de manière efficace et durable des emplois décents en faveur des jeunes**. Cela concernera les volets adéquation emploi formation, l'évaluation et l'ajustement des mécanismes de facilités existants (tel que la zone franche), en vue de les rendre plus performants en matière de création d'emplois ainsi que la promotion de nouveaux mécanismes de partenariat avec le secteur privé, la promotion de mécanismes d'intervention à haute intensité de main d'œuvre dans tous les plans sectoriels d'investissement du pays, assortis de mécanismes de suivi-évaluation.

C'est par rapport au premier type de défis (macro-économique et organisationnel) que le premier axe de la PSNEJ a été défini. L'axe 1 « **Plaidoirie et promotion de politiques sectorielles de qualité intégrant l'emploi des jeunes** » préconise la mise en œuvre du concept de « **COALITION POUR L'EMPLOI DES JEUNES** » qui a été développé en 2012 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Togo).

Les autres défis à lever dans le cadre de la mise en œuvre du PSNEJ sont de type opérationnel. Ils sont couverts par 4 axes (axe 2 à 5). A travers cette série d'axes, il s'agit de doter les programmes et projets du ministère en charge de l'emploi des jeunes de moyens suffisants pour renforcer, porter à l'échelle et pérenniser les actions ou l'impact des actions initiées en matière d'employabilité, d'auto-emploi et d'aide à l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Dans le cadre de l'axe 2 relatif à l'« **amélioration de l'employabilité des jeunes** » l'objectif est de développer les compétences des jeunes demandeurs d'emplois à travers le renforcement des capacités d'intervention du Programme de promotion de Volontariat National (PROVONAT). Le principal résultat escompté est d'évoluer d'un statut d'une unité de gestion à une agence. Le nombre de jeunes recrutés dans le cadre du PROVONAT d'environ passerait d'environ 3 900 en 2013 à 15 000 en 2017.

L'axe 3 vise le « **renforcement de la capacité à l'auto-emploi** ». A travers cet axe, il s'agit de favoriser le développement de la culture entrepreneuriale et l'emploi indépendant chez les jeunes, mais également de relever les défis auxquels ils font face dans la création de leurs micro-entreprises. Il est envisagé de créer 1 000 PME d'ici 2017 grâce aux Fonds d'investissement national autonome (FINA) dont la mise en place est prévue dans l'axe 5.

L'axe 4 concerne la « **diversification, la reconversion et la réduction du sous-emploi** ». Il vise à résoudre le problème de compétences des jeunes, à favoriser le développement d'emplois alternatifs, et à prendre en compte la situation des jeunes sans qualification souvent oubliés dans les différents programmes jusqu'ici mis en œuvre.

L'axe 5 concerne le renforcement de la « **promotion de l'accès au financement des jeunes** ». Sous cette rubrique il s'agira de mettre en place un mécanisme innovant de financement (Fonds d'Investissement National Autonome - FINA) permettant de lever des ressources plus abondantes et prévisibles et de renforcer les capacités d'intervention du FAIEJ et de l'ANPGF en matière d'appui des initiatives économiques des jeunes, y compris l'appui aux PME/PMI. Au total, l'ambition est d'arriver à créer au moins 1000 PME/PMI en l'espace de cinq ans et 35 000 emplois directs.

Un sixième axe est consacré au volet « **Pilotage, coordination, planification et suivi évaluation** ». C'est sous cet axe que seront articulés la préparation des politiques et des outils d'impulsion à soumettre au Gouvernement, le financement des études et des réformes du secteur, l'organisation et la circulation de l'information et le travail de suivi-évaluation des actions menées par différents acteurs ainsi que de leurs impacts et résultats.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces six orientations stratégiques devrait coûter environ 40 milliards de FCFA pour la période 2013-2017 (ce coût passera à 90 milliards avec la prise en compte du FINA dont le coût de financement est estimé à 50 milliards de FCFA) et vise à faire passer le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes de 28,6% à 24,3% à l'horizon 2017. Le financement proviendrait du secteur privé, de partenaires au développement et de l'Etat.

A terme, la mise en œuvre du plan stratégique devra contribuer à créer environ 50.000 nouveaux emplois directs et permettre de capitaliser les différentes opportunités offertes par les autres projets sectoriels, notamment la mise en œuvre effective du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), du Programme National d'Insertion pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), des infrastructures et de la zone franche sur la période 2013-2017.

Pour la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes, le cadre institutionnel devrait s'établir principalement autour de trois (3) organes. Il s'agit : i) du conseil présidentiel pour l'emploi des jeunes ; ii) du Secrétariat technique assuré par le Ministère en charge de l'emploi des jeunes ; iii) des pools d'acteurs par centre d'intérêt en relation avec les axes stratégiques. Le dispositif sera arrimé au dispositif institutionnel de suivi de la SCAPE en faisant le lien entre les différents comités sectoriels qui traitent de l'emploi.

Bien que son contenu opérationnel ait été limité à la période 2013-2017, les orientations d'ordre stratégique que le PSNEJ contient, pourront également servir pour le cadrage des actions qui devront être envisagées sur une seconde phase 2018-2022.

INTRODUCTION

Après une longue période caractérisée par des cycles de stagnation et de récession liés à plus de quinze ans de crise socio-politique, l'économie togolaise est marquée, durant les huit dernières années (2005 à 2012), par des signes d'une reprise progressive. Ainsi, après être resté longtemps en dessous de 2 Milliards de \$EU, le niveau du Produit Intérieur Brut (PIB) est passé de 2,08 milliards de \$ en 2005 à environ 2,5 milliards de \$ en 2010 et environ 2,9 milliards de \$EU en 2012¹. Le taux de croissance économique a été en moyenne de 2,4% sur la période 2005 à 2007. Il est retombé à environ 1,1% en 2008 sous l'effet conjugué des catastrophes naturelles et de la conjoncture financière internationale avant de reprendre progressivement et de manière régulière un niveau plus élevé qui s'établit à 5,9 % en 2012². Le PIB par habitant évalué à 347 \$EU en 2005 s'établit en 2012³ à 444 \$EU.

Si de telles performances économiques sont louables, il n'en reste pas moins vrai que la majorité de la population togolaise vit dans des conditions économiques et sociales précaires. En dehors du niveau de pauvreté globale qui, malgré des améliorations par rapport à l'année 2006 (61,7%) s'élève encore à 58,7% en 2011, le niveau élevé du chômage et du sous-emploi au Togo, constitue une préoccupation majeure des autorités. En effet, ce phénomène qui touche particulièrement les jeunes⁴, constitue un véritable facteur de fracture sociale.

C'est pour donner une impulsion et une dynamique nouvelle dans sa politique de réduction de la pauvreté et de création des emplois que le Gouvernement a décidé d'élaborer un Plan Sectoriel pour l'Emploi des Jeunes. Après avoir validé, en collaboration avec ses partenaires le rapport de l'étude diagnostique de base en décembre 2012, le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBAJEJ) s'est engagé dans un processus d'élaboration du Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes à travers : (i) la formulation, par les cadres du MDBAJEJ appuyés par la Cellule Economique de la Présidence de la République, d'un document d'orientations politiques et stratégiques pour la promotion de l'emploi des jeunes (DOPSEJ) et (ii) la formulation, avec l'appui technique et financier du Bureau International du Travail (BIT), d'un programme national pour l'emploi des jeunes (PNEJ). Les deux documents combinés constituant le PSNEJ pour la période 2013-2017.

La méthodologie utilisée a comporté six principales étapes : (i) l'analyse situationnelle sur la base d'une revue et d'une synthèse documentaires; (ii) l'analyse complémentaire sur la base des projections de l'offre et de la demande d'emplois sur la période 2013-2017 ; (iii) l'organisation d'un atelier de diagnostic participatif avec les représentants de jeunes en vue d'identifier les problèmes et les contraintes liés à l'emploi des jeunes ; (iv) la formulation du cadre logique et des orientations stratégiques ; (v) la définition du schéma institutionnel de mise en œuvre ; (vi) et la rédaction du document d'orientation du PSNEJ et du Programme pour l'Emploi des Jeunes (PEJ).

Cependant, il convient de préciser que les données statistiques sur la situation de l'emploi des jeunes n'étant pas abondantes au Togo, seules les données issues des enquêtes QUIBB (2006 et 2011), du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2010 et dans une moindre mesure celles de l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprises (réalisée par la Direction de l'Economie, 2005-2012) et des enquêtes sur la cartographie et le profil de la pauvreté au Togo (PNUD, 2006-2011) ont permis d'apprécier l'évolution et la structure de l'emploi des jeunes. Une analyse statistique prospective du marché de l'emploi

¹ 1\$ EU = 440FCFA.

² Ministère de l'Economie et des Finances : Perspectives économiques à moyen terme, pg22, Avril 2011.

³ PIB de 1274.3 milliards de FCFA au taux moyen de 440 \$ US sur une population estimée de 6 523 903.

⁴ Au Togo, l'âge jeune se situe entre 15 et 34 ans révolus.

des jeunes sur la période 2013-2017 s'est avérée nécessaire et a été réalisée par les économistes de la DGSCN.

1 DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES

Le diagnostic du secteur de l'emploi des jeunes est réalisé à travers une revue documentaire, une analyse quantitative du marché de l'emploi des jeunes, une analyse qualitative des causes du chômage et du sous-emploi, et une synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM).

1.1 ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'EMPLOI DES JEUNES DE 2008 À 2012

1.1.1 Revue du cadre institutionnel et des actions opérationnelles de promotion de l'emploi des jeunes

Malgré l'absence d'une stratégie spécifique sur l'emploi de jeunes, le gouvernement, appuyé par les partenaires techniques et financiers, a toujours œuvré pour faciliter l'investissement, la création d'emplois y associée, l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et la promotion de leur autonomisation.

Dans ce sens, plusieurs initiatives visant à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes ont été engagées. Ces efforts ont été amplifiés à partir de 2005 grâce à une volonté politique plus forte manifestée par les autorités du pays. Ils sont matérialisés principalement par le renforcement du cadre institutionnel pour une meilleure gouvernance du sous-secteur de l'emploi des jeunes et par la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant le renforcement de l'employabilité de jeunes, la promotion de l'entrepreneuriat et l'auto emploi, la facilitation de l'accès au financement, la promotion de la formation professionnelle et l'apprentissage des métiers et la promotion de l'emploi local.

Au plan institutionnel, la priorité accordée par le Président de la République dans son programme de développement économique et social et constamment reflétée dans les déclarations de politique générale des différents gouvernements entre 2005 et 2012 s'est matérialisée entre autres par (i) la création d'un ministère spécifique chargé de l'emploi des jeunes, (ii) la mise en place d'un Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), (iii) la mise en place d'une Agence nationale de promotion et de garantie de financement pour les PME/PMI (ANPGF), (iv) la création d'une Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) opérationnel depuis 2010, (v) la mise en place d'une agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) auquel est adossé un Fonds, et (vi) la mise en place de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI).

Pour ce qui est des projets et programmes on peut citer notamment :

- 1) Le **Programme de Promotion de Volontariat National au Togo (PROVONAT)** lancé en 2011 pour faciliter le renforcement de l'employabilité et promotion de la culture d'engagement civique des jeunes diplômés sans emploi de 18 à 35 ans. Ce programme a déjà bénéficié de plus de 4,6 milliards FCFA de décaissements. Les volontaires nationaux sont généralement des jeunes diplômés et demandeurs d'un premier emploi. Depuis son lancement, il a permis la mobilisation d'environ 3 530 jeunes dans le cadre d'un contrat stage-emplois et 480 jeunes dans le cadre d'emplois permanents. Ces jeunes sont de diverses qualifications déployés à travers tout le territoire national.
- 2) Le **Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE)** est mis en œuvre depuis 2011 par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi

(l'ANPE). L'objectif principal de ce programme est de permettre aux jeunes demandeurs d'emploi qui arrivent pour la première fois sur le marché du travail, d'acquérir des compétences additionnelles auprès des entreprises privées. De 2011 à 2013, l'Etat a dégagé une somme de près de 1,2 milliards de FCFA et a réussi à subventionner les indemnités de stages de 1263 jeunes. Le programme AIDE bénéficie de l'accompagnement de la Banque Mondiale pour la mise en place d'un dispositif de formations complémentaires pour les stagiaires placés dans des entreprises.

- 3) Le **Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA)** a été lancé en mars 2011. Il vise la promotion et l'encouragement de l'auto-emploi notamment des jeunes diplômés de la formation professionnelle par l'appui et l'accompagnement pour consolider leurs compétences et faciliter leur insertion sur le marché du travail. Prévu pour 5 ans, ce projet estimé à 2,5 milliards de FCFA est financé en grande partie sur les ressources de l'Etat, mais aussi de l'UEMOA à travers le Programme d'Appui aux Petites Entreprises (PAPEA) et du secteur privé. Entre mars 2011 et fin avril 2013, il a touché 2060 jeunes qui ont bénéficié de kits d'installation et d'une formation en technique de création et de gestion de la micro-entreprise pour un financement de 682 millions de FCFA.
- 4) La **Facilitation de l'accès des jeunes et groupes vulnérables au financement** a été concrétisée par la mobilisation depuis 2009 de fonds de garantie qui ont permis d'octroyer des crédits à un taux d'intérêt de 9% contre 14% à 18% habituellement appliqués par les Institutions de Microfinance (IMF). A travers le Projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements (PSAEG) environ, 827 millions de FCFA ont été mobilisés pour et ont permis de créer 78 407 emplois temporaires et 1425 emplois permanents. Aussi, le Projet de développement des filières des plantes à racines et tubercules (PRT) a mobilisé 700 millions de FCFA et a permis de créer 7500 emplois permanents.
- 5) Le **Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ/CONFESJES)** est en exécution au Togo depuis 1994. Ce dispositif mis en place par la CONFESJES vise à résorber le chômage et le sous-emploi des jeunes (diplômés, déscolarisés et non scolarisés de 15 à 30 ans). Jusqu'en 2013, ce programme a permis la formation d'environ 1500 jeunes en techniques de création et de gestion de la micro-entreprise dont plus de 300 ont reçu des subventions pour la mise en œuvre de leurs projets de création d'entreprises pour un coût total de 165 millions de FCFA.
- 6) Le **Programme de développement communautaire (PDC)** mis en œuvre avec l'appui financier de la Banque mondiale pour un montant d'environ 1,5 milliards de FCFA (sur un total de 16,5 milliards de FCFA) , a permis de créer plus de 25 766 emplois temporaires entre 2011 et 2013 dans le cadre du volet Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (HIMO) consacré à la production de pépinières de plants et au reboisement en milieu rural.
- 7) Le **Programme d'appui au développement à la base (PRADEB)**, est lancé le 12 Avril 2013 pour une période de cinq (5) ans. D'un coup total de plus de 6 milliards de FCFA, ce programme contient une importante composante de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Sa mise en œuvre contribuera à créer environ 3500 emplois directs. A la date d'aujourd'hui, 6 millions de FCFA ont été décaissés pour créer 30 emplois temporaires.
- 8) Le **Programme de développement communautaire dans les quartiers vulnérables de la ville de Lomé (PDC-L)** a été lancé en 2012. Ce projet d'un coût global estimé à 5,175 milliards de FCFA, permettra la création de plus de 9600 emplois (dont environ 3600 permanents et plus de 6000 temporaires) pour les jeunes et les femmes dans 53 quartiers de la capitale. A la date d'aujourd'hui le PDC-L a mobilisé 870 millions de FCFA pour créer 3000 emplois temporaires et 150 emplois permanents. Dans le cadre

du projet de Soutien aux Microprojets Communautaires (PSMICO), un montant global de 90 millions de FCFA a été mobilisé et a permis de créer 1831 emplois temporaires et 1164 emplois permanents.

- 9) Le Fonds d'Appui à l'Initiative Economique des Jeunes (FAIEJ) a mobilisé environ 145,2 millions de FCFA et a permis la formation de près de 1100 jeunes.
- 10) Le **Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)** est financé par les partenaires tels que le FIDA, la BOAD, la BM, la BIDC, il vise à accroître le revenu des exploitants agricoles et à améliorer de façon durable les conditions de vie des ruraux, particulièrement les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes à travers ses grands projets à savoir le Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT) et le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA). Il est prévu que le PNIASA génère entre 20 000 et 25 000 emplois.
- 11) Le **programme « formation professionnelle et emploi des jeunes (ProFoPej)**. Exécuté par la GIZ et la KfW dans le cadre de la coopération entre la République d'Allemagne et le Togo, ce programme d'un coût total de 9.1 millions d'euros (dont 5,1 millions pour coopération financière et 4 millions financés par la coopération technique) a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité des approches priorisés dans la formation professionnelle formelle et non-formelle et la promotion d'emploi des jeunes femmes et hommes. Sa mise en œuvre prévoit le renforcement des capacités de 200 jeunes sur la période de 2012 à 2014.

Somme toute, les mesures prises par le Gouvernement pour la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes depuis 2008 ont mobilisé 11,47 milliards de FCFA et ont généré au total environ 13 000 emplois permanents et 114 000 emplois temporaires⁵ alors que le nombre supplémentaire de jeunes qui entrent sur le marché de travail est de près de 31 500 par an. Il faut noter qu'en raison du nombre élevé de la demande initiale, une demande d'emplois d'environ 117 000 jeunes demeure non satisfaite.

1.1.2 Analyse du profil du chômage et du sous-emploi des jeunes

1.1.2.1 Caractéristiques du chômage au Togo

Selon les données de l'enquête QUIBB 2006, le taux de chômage était de 6,8% pour l'ensemble de la population contre 9,0% pour les jeunes de 15-35 ans. En 2011, la même enquête révèle une légère baisse du taux de chômage qui s'établit à 6,5% pour l'ensemble de la population contre 8,1% pour les jeunes (Tableau 1 en annexe 8).

1.1.2.2 Caractéristiques du sous-emploi

Les données de l'enquête QUIBB indiquent que le taux de sous-emploi était de 26,1% en 2006 et de 22,8% en 2011. Selon le sexe, ce taux est de 23,1% pour les hommes et 22,4% pour les femmes (QUIBB, 2006, 2011).

Cependant, les écarts demeurent importants selon la nature de l'emploi, le milieu de résidence, l'âge, la région et le niveau d'instruction. Ainsi, en 2006 par exemple, 69,5% des personnes sous-employées travaillaient à leur propre compte. Le niveau de sous-emploi enregistré était d'un maximum de 43,7% dans la région des Savanes à un minimum de 17,8% observé dans la région des Plateaux (QUIBB 2006).

L'analyse comparative croisée entre le genre et le milieu de résidence indique que les

⁵ Voir le tableau 20 en annexe de ce document.

hommes (25,8%) et les femmes (26,2%) du milieu rural sont plus exposés à la situation de sous-emploi que les hommes (19,7%) et les femmes (17,3%) du milieu urbain. Aussi, au moins 8,5% des femmes touchées par le phénomène occupent-elles un emploi permanent tandis qu'une forte majorité (80,3%) d'entre elles exerce un emploi indépendant. Dans ce même chapitre, une faible proportion des hommes (18,1%) occupent un emploi permanent contre une forte majorité (64,4%) d'emplois indépendants (QUIBB, 2006).

Il est à noter par ailleurs que le niveau de sous-emploi est inversement proportionnel au niveau d'instruction. En effet, la proportion des travailleurs en situation de sous-emploi est de 27,0% pour les « sans instruction », de 25,8% pour les déflatés du niveau primaire, de 18,5% pour les individus ayant le niveau secondaire et seulement de 14,0% pour les individus ayant atteint le niveau supérieur (QUIBB, 2011).

L'analyse des résultats de cette étude montre également que par rapport au niveau d'instruction les jeunes moins diplômés s'insèrent plus facilement (50%) que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et que la majorité des jeunes sans emploi (51,7%) survivent grâce à des activités informelles. Dans l'ensemble des cas, la durée de chômage est plus ou moins élevée au Togo et se situe entre 3 et 4 ans.

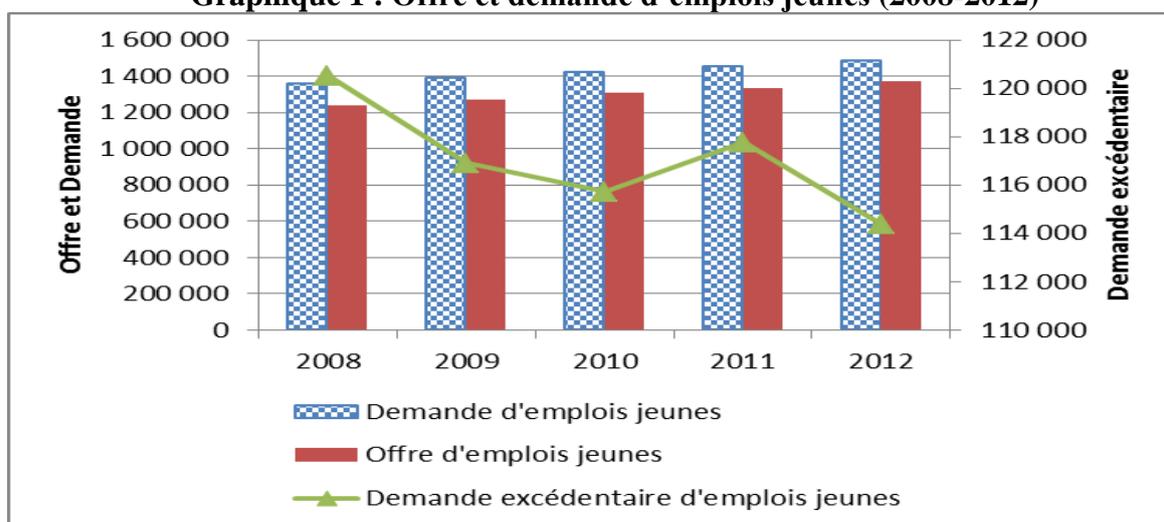
1.1.3 Analyse de l'offre et de la demande d'emplois jeunes sur la période 2008-2012

1.1.3.1 Faible capacité d'absorption de la demande d'emplois jeunes par l'économie

Avec une population nationale estimée à 6,2 millions en 2012, les jeunes (15 à 34 ans révolus) représentent près de 2,1 millions dont 68,6%, soit 1,42 millions, sont potentiellement présents sur le marché de l'emploi.

Le marché de l'emploi des jeunes au Togo se caractérise par une demande excédentaire. Quoiqu'en baisse, l'existence d'un excès de la demande s'explique par une insuffisance de l'offre additionnelle face à une demande croissante dont les taux annuels de croissance sont de 2,3% pour la demande et 2,6% pour l'offre (cf. Tableau 2 en Annexe 8 et Graphique 1 ci-dessous). En 2012, près de 1,5 million de jeunes sont demandeurs d'emplois pour une offre d'emplois jeunes d'environ 1,4 million de postes.

Graphique 1 : Offre et demande d'emplois jeunes (2008-2012)



Source : DGSCN, 2013 et calcul des auteurs

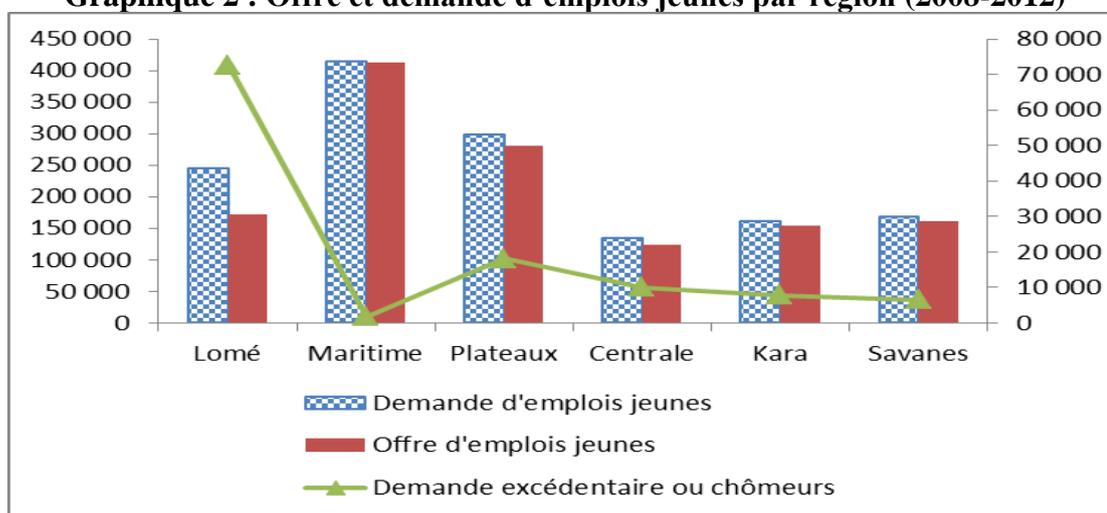
La population jeune occupée a légèrement augmenté et les conditions d'emploi (en sous-

emploi) se sont quelque peu améliorées, avec un taux de chômage en légère baisse de 1,2 point et une amélioration du taux de sous-emploi d'environ 6,3 points. En moyenne, sur 100 jeunes actifs, près de 8 à 9 sont chômeurs (117 000 jeunes en moyenne sur la période 2008-2012), et sur 100 jeunes occupés, environ 21 à 22 sont en situation inadéquate d'emplois (276 000 jeunes). Près de 390 000 jeunes actifs, en moyenne, sont en chômage ou en sous-emploi.

1.1.3.2 Analyse de la demande et de l'offre par région

Au niveau de chaque région (tableau 3 en annexe 8 et graphique 2 ci-dessous), en moyenne, les offres d'emplois ne couvrent pas les demandes. La pression de la demande d'emplois jeunes est plus accentuée à Lomé où le chômage atteint 29,7% avec environ 73 000 jeunes chômeurs), suivi de la région Centrale (7,5% soit près de 10 000 chômeurs), de la région des Plateaux 6,1% avec 18 000 jeunes) alors qu'elle est presque nulle dans la région Maritime hors Lomé (0,4% avec 1 800 chômeurs) (Voir les estimations de la DGSCN, 2013 dans le tableau 3 en annexe).

Graphique 2 : Offre et demande d'emplois jeunes par région (2008-2012)



Source : DGSCN, 2013 et calcul des auteurs

Le chômage touche plus les jeunes urbains (14,3%) que les ruraux (3,1%). En fonction du niveau d'instruction, moins d'opportunités d'emplois s'offrent aux diplômés de l'enseignement supérieur (15,2%) et aux individus ayant atteint le secondaire ou lycée (11,9%).

1.1.3.3 Evolution et structure de l'offre d'emplois jeunes

1.1.3.3.1 Structure de l'emploi par secteur d'activité et par secteur employeur

L'évolution de l'offre montre que le secteur tertiaire est plus pourvoyeur d'emplois suivi du secteur primaire et du secteur secondaire (Tableau 4 en annexe 8). La croissance des emplois du secteur primaire ralentit au profit de ceux des deux autres secteurs. Sur la période 2008-2012, 43% des emplois sont créés dans le secteur tertiaire, suivi du secteur primaire (37%), puis du secteur secondaire (20%).

Dans le secteur tertiaire, les branches « Commerce », « Transport, Entrepôts et Communications » sont les plus créatrices d'emplois jeunes. Au niveau du secteur primaire, les emplois sont plus concentrés dans les branches « Agriculture et Elevage ». Dans le secteur

secondaire, la branche des « Industries manufacturières » et « Bâtiment et travaux publics » offrent plus d'opportunités aux jeunes. Le secteur privé reste le plus grand gisement d'emplois jeunes avec près de 95% des emplois, soit un rapport d'un emploi public pour 23 emplois privés.

1.1.3.3.2 Structure de l'emploi par branches des secteurs secondaire et tertiaire

L'évolution des emplois créés par les principales branches autres que celles du secteur primaire sur la période 2008-2012 montre que les emplois totaux (permanents et temporaires) ont augmenté régulièrement jusqu'en 2011 (66 000 dont 37 000 emplois permanents). L'emploi par branche suit la même tendance. L'« Industrie » (52%) est le premier pourvoyeur d'emplois depuis 2008, alors que le « Transit » (35%) a pris la 2^e place au « Commerce » (11%) à partir de 2008 (Tableau 5 en annexe 8). Les « Bâtiments et travaux publics » et les « Transports terrestres » offrent peu d'emplois.

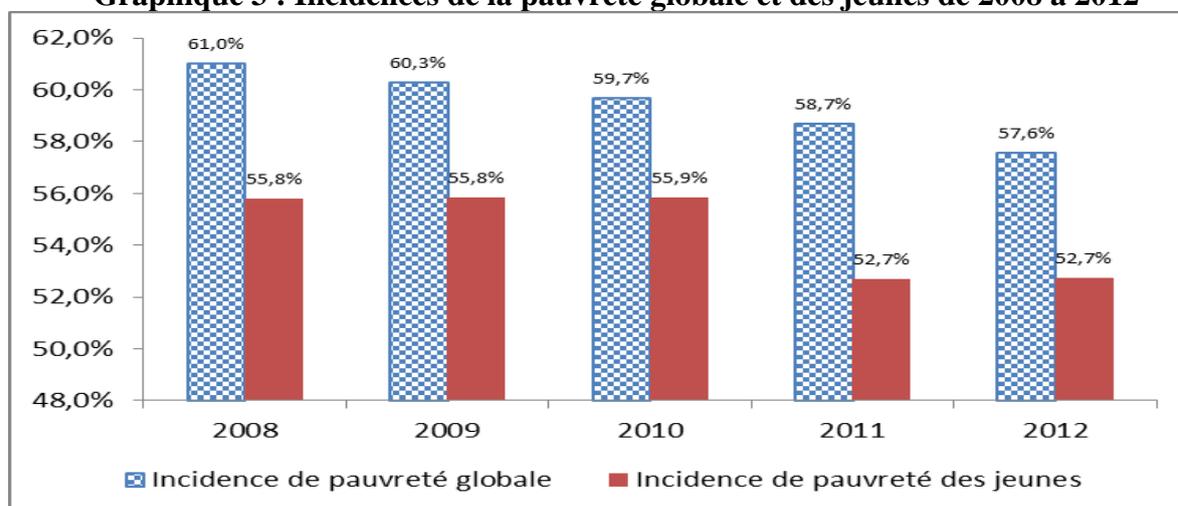
La part des emplois permanents a connu une augmentation sur la période 2008-2012 (tableau 6 annexe 8). Les « Hôtels et restaurants » offrent plus d'emplois permanents depuis 2008. Plus doté en emplois permanents jusqu'en 2007, le « Transit » regorge de moins de permanents que les autres branches sur la période 2008-2012. Depuis 2008, les « Bâtiments et travaux publics » sont 3^e en création d'emplois permanents, après l'industrie et les « Hôtels et restaurants ».

1.1.3.3.3 Chômage, sous-emploi et pauvreté des jeunes

Dans l'ensemble de la population, la pauvreté a baissé. Ceci n'est pas le cas au niveau de la population jeune. L'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse de 3,4 points passant de 61,7% en 2008 à 57,6% en 2012 alors que celui des jeunes ne s'est amélioré que de 3,1 points, passant de 55,8% à 52,7%. La pauvreté des jeunes a plus baissé en 2011 que celle de l'ensemble de la population (cf. Graphique 3 ci-dessous).

En partant du niveau moyen de croissance économique connu par le pays sur la période 2008-2012, on peut dire que la croissance n'a été pro-pauvre en faveur des jeunes qu'à partir de 2011 du fait des mesures prises par le Gouvernement. Cependant, même si l'incidence de la pauvreté des jeunes paraît plus faible ou de même ordre de grandeur que celui de la population totale, il demeure vrai que l'indice de sévérité de la pauvreté est plus marqué dans cette couche de la population et traduit une aggravation de l'inégalité parmi les pauvres.

Graphique 3 : Incidences de la pauvreté globale et des jeunes de 2008 à 2012



Source : DGSCN, juin 2013

L'analyse comparative régionale de l'incidence de la pauvreté des jeunes révèle que la pauvreté frappe par ordre d'acuité les jeunes des régions suivantes : Savanes (81,1%), Centrale (69,4%), Kara (64,6%), Maritime (56,8%), Plateaux (52,7%), et Lomé (20,4%). En milieu rural, 72,2% des jeunes sont pauvres contre 34,6% dans les centres urbains. (Tableau 7 en annexe).

1.1.4 Leçons d'efficacité des politiques en matière d'emploi en lien avec les secteurs et branches porteurs d'emplois sur la période 2008-2012.

Des simulations ont été effectuées pour déterminer quels sont les secteurs et branches d'activités qui sont les plus porteurs en matière de création d'emplois sur la période 2008-2012.

1) Au niveau des secteurs

Les résultats trouvés révèlent que le secteur tertiaire est plus sensible à l'investissement créateur d'emplois avec une élasticité de 0,45% en moyenne sur la période 2008-2012, suivi du secteur secondaire (0,37%) et du secteur primaire (0,12%) (Tableau 8 en annexe 8).

De manière globale, on doit noter que le secteur privé est relativement plus sensible aux investissements que le secteur public. Un milliard de FCFA investi crée près de 400 emplois publics contre environ 6 000 emplois directs et indirects dans le secteur privé si toutes les conditions en matière de bonne gouvernance et de facilité des affaires sont réunies. Une hausse des investissements de 1% permet d'augmenter l'emploi privé de 5,89% contre 0,36% d'emplois publics. (Tableau 9 en annexe 8).

2) Au niveau des branches

Au sein du secteur tertiaire, les simulations révèlent, pour la période 2008-2012 que la branche « Transport, Entrepôts et Communications » est beaucoup plus sensible à l'investissement en matière de création d'emplois (2,56%) suivie de « Banques et Assurances » (0,76%).

Au niveau du secteur secondaire, les branches « Bâtiments et travaux publics » et « Industries extractives » sont les plus sensibles (1,74%) alors que la branche « Industries manufacturières » (0,55) et « Electricité, Eau et Gaz » (-5,5%) ont une élasticité quasi-nulle ou négative.

Au sein du secteur primaire, la branche « Forêt et Pêche » est plus sensible en matière de création d'emplois (0,21%) que celle de « Agriculture, et Elevage » (0,11%) (Tableau 10 en annexe 8).

1.2 ANALYSE QUANTITATIVE PROSPECTIVE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI JEUNE DE 2013 À 2017

L'analyse prospective du marché de l'emploi des jeunes est réalisée d'une part, sur la base d'une évolution autonome de l'offre et de la demande d'emplois sur la période 2013-2017 à partir de la tendance observée entre 2006 et 2012 et d'autre part, en prenant en compte les données relatives aux scénarii de référence et d'accélération de la SCAPE.

1.2.1 Scénario autonome

1.2.1.1 Situation globale relativement stable malgré une amélioration du taux de chômage

Les caractéristiques du marché de l'emploi des jeunes suivraient les mêmes évolutions que durant la période antérieure avec une légère baisse de la demande excédentaire, malgré la hausse des investissements et de la poursuite de la croissance économique.

Les projections effectuées pour la période 2013-2017, révèlent que le nombre de jeunes entrant sur le marché de travail serait en moyenne de 35 000 par an contre près de 32 000 sur la période 2008-2012. La demande d'emplois jeunes atteindrait 1,7 million en 2017 contre 1,5 million en 2013. Près de 1,5 million d'emplois seraient créés en 2017 contre 1,4 millions en 2012. Le taux de chômage jeune passerait de 8,1% sur la période 2008-2012 en moyenne annuelle à 7,2% sur la période 2013-2017 en moyenne annuelle, soit une amélioration de 1 point. (Tableau 11 en annexe 8).

1.2.1.2 Offre et demande par région, résidence, niveau d'instruction et sexe

Les projections ont également été effectuées pour connaître l'évolution de la demande et de l'offre d'emplois suivant le genre et par milieu de résidence.

Au niveau régional, les simulations révèlent qu'en 2017, la demande resterait excédentaire avec un faible taux de chômage dans la Maritime (1,3%) suivi des Savanes (5,9%) et de la Centrale (6,9%), et de Lomé (8,2%). La pression de la demande serait plus importante dans les Plateaux (13,4%) et la Kara (12,0%). Les métiers ne nécessitant aucun niveau d'instruction ne trouveraient pas de demandeurs mais la pression serait plus élevée pour les métiers exigeant le niveau supérieur (15,2%). Le taux de chômage des jeunes hommes passerait de 4,0% à 1,1% alors que celui des jeunes femmes s'aggraverait de 12,2% à 15,3% (Tableau 12 en annexe 8).

1.2.1.3 Offre d'emplois jeunes selon les secteurs d'activités et les secteurs employeurs

Sur la période 2013-2017, la structure par secteur resterait relativement inchangée par rapport à la période 2008-2012. L'offre d'emplois du secteur tertiaire (43% en moyenne annuelle sur la période 2013-2017) demeurerait plus importante suivi du secteur primaire en baisse (35% contre 37% en moyenne annuelle sur la période 2008-2012) et du secteur secondaire en hausse (23% contre 20% en moyenne annuelle sur la période 2008-2012) (Tableau 13 en annexe).

1.2.1.4 Sensibilité de l'emploi à l'investissement sur la période 2013-2017 par secteur et par branches d'activités

1) Au niveau des secteurs d'activités

Dans la perspective d'orienter les actions du Gouvernement sur les efforts à réaliser en matière d'investissement pour la promotion des emplois jeunes, des simulations ont été réalisées afin d'avoir une idée sur la sensibilité de l'investissement en matière de création d'emplois.

Les simulations ont été effectuées suivant deux hypothèses. La première hypothèse (H1) suggère que toutes les conditions de bonne gouvernance et de climat des affaires sont réalisées et la deuxième (H2) qu'elles ne le sont pas toutes. Dans le cas de la seconde hypothèse, les simulations ont utilisé les indicateurs de bonne gouvernance de la Banque Mondiale (CPIA) comme des proxy de facteurs de risques pouvant affecter l'efficacité optimale des investissements.

a) Les résultats des simulations suivant l'hypothèse 1

Les résultats des simulations montrent qu'une hausse de 1% des investissements réalisés entrainerait en moyenne une augmentation de 0.33% d'emplois nouveaux sur la période 2013-2017 et un milliard de FCFA d'investissement créerait environ de 1 000 emplois en moyenne annuelle sur la période si toutes les conditions en matière d'amélioration du climat des affaires et de bonne gouvernance étaient favorables (Tableau 14 en annexe 8).

Au regard de l'analyse en lien avec les secteurs porteurs d'emplois, le secteur secondaire serait plus sensible (0,59%), suivi du tertiaire (0,37%) et du primaire (0,07%).

b) Les résultats des simulations suivant l'hypothèse 2

Au niveau de l'hypothèse 2, l'étude a pris en compte les facteurs de risques susceptibles de limiter l'efficacité de l'investissement en matière de création d'emplois. Il a été utilisé, pour ce faire, les indicateurs d'Evaluation des Politiques et des Institutions du Pays (CPIA)⁶ qui est composé de 4 variables (gestion économique, politique structurelle, mesure d'inclusion ou d'équité sociale, gestion des secteurs publics et des institutions)⁷.

Les résultats des simulations montrent qu'un investissement de un milliard de FCFA sur la période 2013-2017 créerait près de 400 emplois en moyenne annuelle.

En lien avec les secteurs porteurs d'emplois, le secteur secondaire serait plus sensible (0,50%), suivi du tertiaire (0,45%) et du primaire (0,06%) (Tableau 15 et 15 bis en annexe).

2) Au niveau des branches d'activités

a) Les résultats des simulations suivant l'hypothèse 1

Les simulations révèlent, pour la période 2013-2017 qu'à l'intérieur du secteur primaire, la branche « Agriculture et Elevage » (-0,001%) est beaucoup moins sensible à l'investissement en matière de création d'emplois, que la branche « forêt et Pêches » (0,001%). A l'intérieur du secteur secondaire, la branche « industries manufacturières » (0,17%) est plus porteur d'emplois suivie de la branche « Bâtiments et travaux publics » (0,09%). A l'intérieur du secteur tertiaire, la branche « transport et entrepôt » (0,11%) est plus porteur d'emplois suivi de la branche « commerce » (0,09%). (Tableau 14 en annexe 8)

b) Les résultats des simulations suivant l'hypothèse 2

Les simulations révèlent, pour la période 2013-2017 qu'à l'intérieur du secteur primaire, la branche « Agriculture et Elevage » (0,02) est beaucoup plus sensible à l'investissement en matière de création d'emplois (2,56%) suivie de « forêt et Pêches » (0,001%). A l'intérieur du secteur secondaire, la branche « industries manufacturières » (0,11) est plus porteur d'emplois suivie de la branche « Bâtiments et travaux publics » (0,06%). A l'intérieur du secteur tertiaire, la branche « transport et entrepôt » (0,07%) est plus porteur d'emplois suivie

⁶ Country Policy and Institutional Assessment. Cet indicateur est 2,97 pour le Togo en 2012 qui montre que les facteurs de risque limitatifs à l'efficacité des investissements sont encore importants.

⁷ L'échelle de l'indice CPIA va de 1 à 6. Plus l'indice est élevé, plus le pays a un niveau de bonne gouvernance élevé facteur d'une meilleure efficacité de l'emploi des ressources financières par exemple. Cela signifie qu'en matière de sensibilité de l'emploi à l'investissement, plus l'indice CPIA est élevé, plus il y a un meilleur gage en terme de bonne gestion et de limitation des risques et donc une efficacité optimale des investissements pour la création d'emplois.

de la branche « commerce » (0,06%) (Tableau 15 et 15 bis en Annexe 8).

1.2.2 Analyse de la création d'emplois par scénario

L'analyse de par scénario est faite sur la base des hypothèses d'évolution des investissements selon les scénarii de référence et d'accélération retenus dans la SCAPE. Le scénario autonome présente les simulations en fonction des tendances passées.

1.2.2.1 Scénario autonome

L'analyse macroéconomique a révélé qu'en moyenne, une augmentation de 1 milliard FCFA d'investissement créerait en moyenne annuelle 1 000 emplois sur la période 2013-2017 en situation de bonne gouvernance et 400 emplois en moyenne annuelle sur la même période lorsque les facteurs de risque sont pris en compte.

Un projet de renforcement du système financier de type Fonds d'Investissement National Autonome (FINA) qui prévoit un investissement sur 5 ans de 50 milliards de FCFA permettrait de générer entre 20 000⁸ et 50 000⁹ emplois en moyenne.

1.2.2.2 Scénarii de référence et d'accélération de la SCAPE

La demande d'emplois est supposée exogène ou invariante. L'analyse d'impact est faite sur la base de l'effet des dépenses d'investissement sur l'offre et les autres indicateurs d'emplois des jeunes sur la période 2013-2017 qui est équivalent à l'effet sur la demande excédentaire.

1.2.2.2.1 Scénario de référence

L'analyse a révélé qu'en moyenne, une augmentation de 1 milliard FCFA d'investissement créerait en moyenne annuelle 1 100 emplois sur la période 2013-2017 (tableau 16 en annexe 8) en situation de bonne gouvernance et 400 emplois en moyenne annuelle sur la même période lorsque les facteurs de risque sont pris en compte (Tableaux 17 et 17 bis en annexe 8).

1.2.2.2.2 Scénario d'accélération

L'analyse a révélé qu'en moyenne, une augmentation de 1 milliard de FCFA d'investissement créerait en moyenne annuelle 3 700 emplois sur la période 2013-2017 (tableau 18 en annexe 8) en situation de bonne gouvernance et 700 emplois en moyenne annuelle sur la même période lorsque les facteurs de risque sont pris en compte (Tableaux 19 et 19 bis en annexe 8).

1.2.3 Implications en matière de politiques publiques d'emploi

Globalement, les investissements dans les secteurs d'activité sont plus efficaces dans le tertiaire suivi du secondaire et du primaire. A l'intérieur des secteurs, les branches « Commerce », « Industries manufacturières », « Bâtiments et travaux publics » et « Transports, Entrepôts, et Communications » sont porteurs sur les deux périodes alors que les autres le sont moins.

1.3 ANALYSE DES CAUSES DU CHÔMAGE ET DU SOUS-EMPLOI DES JEUNES AU TOGO

⁸ Hypothèse minimaliste prenant en compte les facteurs de risque.

⁹ Hypothèse maximaliste supposant que toutes les conditions de bonne gouvernance et d'un bon climat des affaires sont réunies.

L'analyse des causes du chômage et du sous-emploi des jeunes repose d'abord sur des analyses empiriques, qui ont été ensuite complétées par les résultats de consultations qui ont été réalisées lors d'un atelier de diagnostic participatif tenu à Notsé du 10 au 15 juin 2013. Cet atelier a regroupé une cinquantaine de participants dont une trentaine de représentants des jeunes. Y ont également pris part des représentants de l'administration publique, des représentants du secteur privé et des OSC impliqués ainsi que les cadres du MDBAJEJ.

Plusieurs facteurs considérés comme principales contraintes qui entravent la création d'emplois et expliquent le chômage et le sous-emploi des jeunes au Togo ont été identifiés à partir de la méthode PPO (Planification de projet par objectif) qui est un outil de planification globale. In extenso, les problèmes suivants ont été soulevés : (i) environnement économique relativement peu favorable à la création d'emplois jeunes ; (ii) faible capacité des jeunes à l'auto-emploi ; (iii) faible employabilité des jeunes ; (iv) insuffisante valorisation des opportunités du secteur agricole et niveau élevé de sous-emploi qui y prévaut en raison du caractère saisonnier de la plupart des activités du secteur.

1.3.1 Environnement économique relativement peu favorable à la création d'emplois

Cette contrainte est la résultante de la faiblesse des investissements privés et publics, de la détérioration du climat des affaires, de l'insuffisance des partenariats public et privé, de la non valorisation de toutes les potentialités économiques du pays, notamment celles liées à l'agriculture et l'artisanat, à l'insuffisance et au mauvais état des infrastructures et à la faible gouvernance.

Ainsi, le volume des investissements au Togo en 2012 était évalué par la Direction de l'Economie à environ 21,6% du PIB soit de l'ordre de 433 Milliards de FCFA. Ce niveau d'investissement est composé de 168,7 milliards de FCFA provenant du secteur public (8,43% du PIB) et 264,3 milliards de FCFA du secteur privé (13,21% du PIB).

Partant du constat qu'il existe un lien quantitativement établi au niveau international entre l'investissement et la croissance, on peut estimer que, pour se hisser au niveau de développement souhaité, le Togo devrait rapidement accroître sensiblement le niveau de ses investissements pour atteindre, dans un horizon moyen, un taux global d'investissement tournant autour de 25 à 30% par rapport au PIB à l'horizon 2017.

Ainsi, il apparaît que les défis auxquels le Gouvernement aura à faire face sont relatifs notamment à l'environnement macro-économique et au cadre institutionnel et organisationnel.

1.3.2 Faible capacité des jeunes à l'auto-emploi

En dépit de la motivation des jeunes à lancer leurs propres entreprises, leurs initiatives sont trop souvent compromises par le manque de compétences techniques pour pouvoir établir des contacts avec d'autres prestataires de la chaîne de valeur, le manque de compétences entrepreneuriales et le manque de capacités financières suffisantes résultant de l'insuffisance du système de formation professionnelle. Ces difficultés sont exacerbées aussi par l'insuffisance des mesures d'accompagnements financier et technique, la lourdeur des mesures fiscales et au manque de créativité des jeunes.

1.3.3 Faible employabilité des jeunes

Elle est causée par l'inadéquation formation/emploi, la limitation des opportunités d'emplois,

l'insuffisance d'informations sur le marché du travail, l'insuffisance des moyens de communication et le coût élevé de la communication.

1.3.4 Insuffisante valorisation des opportunités du secteur agricole

Ce problème est plus ressenti au niveau du sous-emploi. L'insuffisance de la valorisation des métiers agricoles et la faible productivité agricole sont selon les jeunes, les causes fondamentales de ce problème; lesquelles s'expliquent par le caractère fortement saisonnier des activités de ce secteur, une chaîne de production et de commercialisation peu développée, une faible mécanisation de l'agriculture et un accompagnement des jeunes agriculteurs insuffisant.

Recommandations issues des séances de discussions

A l'issue des séances de brainstorming, un arbre des problèmes et un arbre des objectifs (voir Annexes) ont été construits par les représentants des jeunes et les recommandations suivantes ont été formulées au cours de deux séries de focus group à l'endroit des autorités publiques :

- 1) Renforcer le partenariat public-privé ;
- 2) Rendre professionnel le secteur agricole et artisanal ;
- 3) Créer un fonds de solidarité pour le chômage ;
- 4) Mettre en place des mesures fiscales adaptées au besoin de jeunes entrepreneurs ;
- 5) Instaurer une semaine nationale de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- 6) Impliquer les bénéficiaires ainsi que les différents acteurs (secteur privé, OSC, PTF, etc.) dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets d'emploi ciblant les jeunes.

1.4 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SECTEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES

L'analyse du cadre institutionnel et des différentes initiatives mises en œuvre pour la création des emplois pour les jeunes laisse apparaître des forces mais également des faiblesses touchant aussi bien au cadre institutionnel ainsi qu'aux actions opérationnelles de promotion de l'emploi des jeunes.

La synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces est réalisée à partir de la matrice FFOM (Forces, Faiblesse, Opportunités et Menaces) et porte sur les environnements interne et externe.

1.4.1 Forces, et faiblesses pour la promotion de l'emploi des jeunes

1.4.1.1 Forces

Les atouts du pays dans la promotion de l'emploi des jeunes résident entre autres dans les énormes potentialités suivantes :

- (i) **Forte volonté politique affichée par les autorités du pays et soutenue par les partenaires techniques et financiers.**

Cette volonté est traduite par la création d'un ministère chargé spécifiquement de l'emploi des jeunes ainsi que par la mise en place de structures et mécanismes divers (ANPE, FAIEJ,

ANPGF, CFE, DOSI, FIJ, etc.) pour accompagner les jeunes et faciliter leur insertion socioéconomique. Diverses actions concrètes ont été financées entre 2008 et 2012 sur ressources internes. Elles ont bénéficié dans la plupart des cas de financements complémentaires et de l'appui technique externes des partenaires au développement ou institutions internationales (PNUD, BAD, BM, BIT, FIDA, BOAD, UEMOA, CEDEAO, Coopération Allemande, etc.).

(ii) Existence d'un capital humain

L'existence d'un capital humain de bonne facture constitue un énorme potentiel pour le développement économique du pays.

Il est à retenir dans cette perspective les performances réalisées au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle. Sa couverture a connu une progression sensible ces dernières années, avec un nombre d'apprenants pour 100 000 habitants qui est passé de 470 en 2009 à 529 en 2010, soit une progression de 14,7% grâce à l'accroissement des capacités d'accueil dans le public et au développement de l'offre privée (Données de la SCAPE).

(iii) Capitalisation des acquis des programmes de promotion de l'emploi des jeunes

La capitalisation des acquis de la mise en œuvre des nombreux programmes et projets en cours (AIDE, PROVONAT, PRT, PDC-HIMO, PAIPJA, PRADEB, FIJ) et passés (PEF) est une force sur laquelle le secteur devra s'appuyer pour bâtir une stratégie cohérente et intégrée de promotion de l'emploi des jeunes.

1.4.1.2 Faiblesses et contraintes

Même si les efforts du gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes produisent des résultats encourageants, l'analyse du cadre institutionnel et des programmes et projets en cours laisse apparaître des faiblesses majeures qui empêchent l'amplification de l'impact espéré des différentes initiatives entreprises pour la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes. Ces faiblesses se situent entre autres au niveau du cadre institutionnel, du système d'éducation et de formation professionnelle et du cadre des investissements.

(i) Insuffisances du cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, l'impact des interventions en matière d'insertion économique et l'emploi des jeunes souffre de l'absence d'un cadre de concertation et d'orientation sur les stratégies de promotion de l'emploi des jeunes. Cette faiblesse se traduit par (i) le défaut de synergies intersectorielles, en particulier entre les acteurs des secteurs productifs prioritaires (agriculture, la pêche, l'élevage, les mines, le tourisme...etc.) et les acteurs en charge des programmes de promotion de l'emploi qui ne favorise pas une exploitation optimale des potentialités du pays, (ii) la forte prégnance des approches administratives qui ne permet pas aux acteurs du secteur privé de jouer pleinement leur partition, alors qu'ils sont au cœur de la croissance économique et de la demande de main d'œuvre et (iii) la dispersion des interventions des partenaires techniques et financiers liée à la dispersion institutionnelle des initiatives.

(ii) Insuffisances du système éducatif en rapport avec l'emploi des jeunes

Le système éducatif togolais qui est resté confronté à de fortes contraintes financières et structurelles sur les deux dernières décennies, connaît aujourd'hui une dégradation avancée

des conditions d'enseignement notamment l'insuffisance et l'inadaptation des conditions d'accueil et d'enseignement avec des curricula qui ne favorisent pas le développement des compétences entrepreneuriales auprès des jeunes. Ces défaillances des systèmes d'éducation et de formation technique et professionnelle se soldent par l'arrivée sur le marché du travail des jeunes diplômés (environ 33.000 par an) avec des niveaux de connaissances caducs ou trop théoriques ne répondant donc pas aux besoins du marché.

En terme de centres publics de formation technique et professionnelle, le pays ne compte actuellement que de 4 lycées techniques, 6 Centres Régionaux d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) et moins de 10 collèges d'enseignement techniques (CET) avec un faible niveau de qualification du personnel enseignant, des infrastructures et des équipements souvent inadaptés et vétustes, l'absence de matériels didactiques et de matières d'œuvre caractéristiques d'une dégradation progressive des indicateurs de performance.

Faiblesse des résultats des investissements dans la Zone franche

Malgré la création de la Zone Franche Industrielle en 1989 avec comme objectif d'impulser une dynamique de promotion des entreprises industrielles génératrices de richesses et d'emplois durables et une politique fiscale centrée sur la promotion de l'investissement et de l'emploi, le secteur industriel togolais est resté peu créateur d'emploi surtout pour les jeunes. Ainsi, sur les 54000 emplois attendus jusqu'en 2015, la Zone France togolaise qui compte aujourd'hui 61 entreprises en activité n'emploie que 1300 personnes.

1.4.2 Opportunités et menaces

1.4.2.1 Opportunités

Pour les années à venir, beaucoup d'opportunités s'offrent pour l'emploi des jeunes. Elles sont décrites ci-après.

(i) Mise en œuvre de la SCAPE 2013-2017

La SCAPE constitue un cadre de référence du gouvernement en matière de politique économique et sociale et se présente comme une grande opportunité en ce sens qu'elle est orientée vers la promotion de l'emploi avec un accent sur le développement de la jeunesse et l'emploi des jeunes.

(ii) Existence d'un code des investissements innovant et d'un cadre fiscal favorable à la promotion de l'emploi

L'adoption d'une nouvelle loi portant code des investissements plus favorable à la promotion des PMI-PME et particulièrement pour la création des entreprises par les jeunes, constitue une opportunité à saisir par les jeunes promoteurs.

Par ailleurs, même si le cadre fiscal togolais reste perfectible au plan d'incitations à l'employabilité et de la promotion de l'investissement, les mesures fiscales qui ont été prises en 2013, vont dans le sens de la promotion de l'investissement car, elles visent la réduction des taux d'imposition (l'impôt sur les sociétés est passé de 35% à 29% ; la taxe sur les salaires est passé de 7% à 5%).

(iii) Existence d'opportunités diverses à saisir aussi bien sur le plan international que national

Sur le plan international, le secteur de l'emploi des jeunes bénéficie aujourd'hui plus que jamais de l'intérêt de tous les acteurs qui font de la lutte contre le chômage un des impératifs pour assurer la paix sociale. S'agissant de la coopération au développement, il est à noter que les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes au Togo bénéficient du soutien des partenaires internationaux qui jouent un rôle clé en accompagnant les efforts du gouvernement par le financement et l'appui technique. Il s'agit principalement :

1. du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui soutient les initiatives de création d'emploi, de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, de promotion du volontariat national et du renforcement du cadre institutionnel ;
2. du Bureau international du travail (BIT/OIT) actif dans les aspects liés à la formulation des documents de stratégie et politiques, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités techniques et des compétences des acteurs ;
3. de la Banque Mondiale (BM) qui finance plusieurs projets notamment le PDC-HIMO, le PNIASA, le PNDS ;
4. de la Banque africaine de développement (BAD) qui soutient la formulation de la stratégie pour l'emploi des jeunes et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles à travers le PATCM, et a placé le Togo parmi les pays pilotes de l'initiative africaine en faveur de l'emploi des jeunes ;
5. de la Commission de l'Union monétaire africaine (UEMOA) pour le secteur de l'artisanat grâce au projet PAPEA/UEMOA ;
6. de la BOAD qui a accordé un financement sous forme de prêt au Togo pour financer le PRADEB,
7. de la CONFEJES qui soutient le programme entrepreneuriat jeunesse par des subventions à travers le FIJ,
8. du FIDA, de la BIDC, et autres pour le financement du PNIASA,
9. de la coopération allemande à travers la GIZ et la KfW qui financent et accompagnent la mise en œuvre d'un programme de formation technique et professionnelle et l'emploi des jeunes.

Sur le plan national, en termes d'opportunités, il est important de souligner en premier lieu que jamais la question de l'emploi des jeunes n'avait fait l'objet d'autant d'attention de la part des gouvernants. En témoigne le volume des investissements consentis par l'Etat sur ces dernières années (environ 10 milliards de FCFA entre 2011 et 2013) à travers les programmes et projets tels que PROVONAT, AIDE, PAIPJA, FAIEJ.

En dehors de cette forte volonté politique unanimement soutenue par les PTF et les divers acteurs (secteur privé, société civile et PTF), on peut également relever comme opportunités : (i) la position géographique du Togo (carrefour commercial, développement des activités aéroportuaires, port en eau profonde, etc.) (ii) l'existence de ressources naturelles (iii) la création de Togo Invest Corporation, (iv) l'existence des chartes de partenariat public-privé sont des opportunités pour le développement d'emplois surtout pour les jeunes.

1.4.2.2 Menaces

La mise en œuvre du plan stratégique devra tenir compte de certains facteurs dont l'impact risquerait de limiter les chances de réussite et d'atteinte de ses résultats. Il s'agit principalement de la perception des partenaires et investisseurs sur l'environnement politique, l'environnement économique et financier mondial et la gouvernance.

(i) Perception des partenaires et des investisseurs sur la stabilité politique

Une perception négative des partenaires et des investisseurs sur la stabilité politique constitue une entrave majeure au développement du secteur privé car, l'incertitude sur le climat des affaires qui s'en suit rend l'exploitation des entreprises risquée et coûteuse du point de vue des investisseurs.

(ii) Crise financière mondiale

L'économie togolaise est vulnérable aux fluctuations de la conjoncture extérieure. La persistance de la crise économique et financière qui a eu ces dernières années un impact négatif sur l'économie en général et particulièrement sur la création des emplois pourrait être une menace sérieuse à la réalisation des objectifs du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes.

(iii) La mauvaise gouvernance

Une mauvaise gestion de l'économie, une faiblesse des réformes structurelles, une mauvaise qualité des institutions pourraient avoir un effet réducteur sur l'efficacité des investissements et par conséquent de la promotion de l'emploi.

1.4.2.3 Défis

L'analyse du cadre institutionnel de mise œuvre de la politique du gouvernement en matière de l'emploi en général et de la promotion de l'emploi des jeunes en particulier, révèle des défis importants à relever. Les principaux de ces défis qui risquent de limiter l'impact des initiatives sont :

- i) le défi de coordination et de cohérence / durabilité et efficacité des politiques et des actions induit par la multiplicité des acteurs et de cadres de mise en œuvre ;
- ii) le défi de formulation de politiques prenant systématiquement en compte le chômage et le sous-emploi pour tenir compte de la transversalité de la thématique emploi des jeunes;
- iii) le défi d'intégration et d'harmonisation des mécanismes d'intervention par rapport à la multiplicité des acteurs et des approches ;
- iv) le défi d'information et de suivi-évaluation en vue d'une meilleure capitalisation des efforts ;
- v) le défi de participation des jeunes et de communication avec eux et avec l'ensemble des acteurs ;
- vi) le défi de décentralisation de responsabilités et d'actions auprès des entités locales décentralisées et déconcentrées.

2 ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EMPLOI DES JEUNES

2.1 VISION

A travers, la stratégie de l'Emploi des Jeunes la vision du gouvernement est qu'à l'horizon 2030, la jeunesse togolaise soit une jeunesse épanouie, autonome et responsable qui participe pleinement à la construction nationale, en particulier dans le domaine de l'accélération de la croissance et du développement socio-économique.

2.2 MISSION

Le décret portant attribution et organisation des départements ministériels de 2012 responsabilise le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en ce qui concerne la jeunesse et l'emploi des jeunes. A ce titre, le ministère a pour mission de coordonner les initiatives des différents acteurs pour concourir à la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes en milieux rural et urbain, notamment en facilitant leur accès au marché du travail et au financement. Il œuvre en faveur de la réduction des taux de chômage et de sous-emploi des jeunes par l'accroissement des opportunités d'emplois décents. Il veille également pour la prise en compte de la problématique de l'emploi des jeunes dans toutes les politiques et programmes de développement ou d'investissement du pays et pour mettre en place un réseau de partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir l'emploi des jeunes.

2.3 FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE

La stratégie de promotion de l'emploi des jeunes sur la période 2013-2017, tient compte des acquis issus de la mise en œuvre du DSRP-C et sur les dividendes de l'atteinte de l'initiative PPTE.

Elle repose principalement sur : (i) la forte volonté politique des autorités du pays en faveur de l'emploi des jeunes réaffirmée à travers la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) pour la période 2013-2017) ainsi que la politique nationale de l'emploi (2013-2017), (ii) la forte mobilisation des partenaires au développement et de la communauté internationale en faveur de l'insertion socioéconomique et professionnelle et l'autonomisation des jeunes, (iii) l'adoption d'une charte des PME, qui offre un cadre plus favorable à l'émergence de l'entrepreneuriat jeune et à la création d'emplois, et (iv) l'adoption d'un code des investissements qui vient améliorer l'environnement des affaires.

La stratégie est basée sur les sept principes directeurs suivants :

- 1) La reconnaissance de la transversalité de l'emploi des jeunes et son intégration comme priorité dans les politiques sectoriels et programmes nationaux de développement économique et social ;
- 2) La promotion de l'emploi productif et décent et prise en compte du potentiel « emplois verts » ;
- 3) La promotion de l'approche HIMO (haute intensité de main d'œuvre) et des emplois alternatifs;
- 4) Le pilotage participatif basé sur l'inclusion et la responsabilisation les jeunes en priorité, en tant que bénéficiaires primaires, mais aussi des autres acteurs;
- 5) L'accès équitable de toutes les catégories de jeunes, en particulier respect de l'équité genre;
- 6) Le développement du partenariat intersectoriel, national, local et international ;
- 7) La décentralisation progressive des responsabilités et des actions vers les entités décentralisées.

La stratégie est élaborée pour une période de 10 ans (2013-2022) et sera exécutée en deux phases dont la première couvre la période 2013-2017. Une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie après cette première phase permettra d'apprécier les chances vers l'atteinte des objectifs visés et de procéder aux ajustements nécessaires, en cas de besoin.

2.4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EMPLOI DES JEUNES

2.4.1 Objectif de la stratégie

Le plan d'action stratégique national pour l'emploi des jeunes a pour objectif d'assurer une meilleure contribution du secteur de l'emploi des jeunes à l'accélération de la croissance économique en offrant aux jeunes plus d'opportunités d'accès à l'emploi salarié ou indépendant décent et durable. Elle vise à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes.

2.4.2 Orientations stratégiques

Pour atteindre cet objectif, six (6) orientations stratégiques sont identifiées. Il s'agit de :

1) **Axe 1 : Plaidoirie et la promotion de politiques sectorielles de qualité intégrant l'emploi des jeunes**

A travers cet axe, il est question pour le ministère chargé de l'emploi des jeunes de jouer son rôle de plaidoyer pour favoriser une meilleure synergie des acteurs et faciliter la mobilisation des ressources pour réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes qui ont une incidence négative sur la croissance économique.

Cet axe s'articulera autour de deux (2) programmes à savoir : (i) plaidoirie en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes et (ii) appui à la formulation de politique de qualité intégrant la création d'emploi.

Dans la pratique, les deux (2) programmes devraient s'articuler autour des mesures de politiques identifiées dans la « Coalition Nationale pour la Formation et l'Emploi des Jeunes » au Togo. Les principaux résultats attendus sont la poursuite des investissements tant publics que privés à des niveaux compatibles avec le niveau des emplois à créer (taux d'investissement supérieur à 20 % du PIB) et la baisse du taux de chômage et de sous-emploi des jeunes de 26,6 en 2011 à 24,3% au plus tard 2017.

Ces mesures passeront par l'impulsion de réformes visant à : (i) adapter davantage les formations aux besoins en compétences immédiats et futurs clairement déterminés en rapport avec les secteurs économiques à fort potentiel et le développement des entreprises; (ii) faciliter l'accès des jeunes à la formation professionnelle de haute qualité, (iii) appuyer le renforcement et la modernisation des dispositifs du système d'enseignement technique et professionnel (capacité d'accueil, en équipement et en qualité d'encadrement); (iv) l'implantation d'un système efficace d'information sur la formation et l'emploi des jeunes, (v) l'adoption d'une gouvernance conjointe (PPP); (vi) l'adoption de mesures d'encouragement des entreprises à l'intégration des jeunes en stage d'apprentissage ou de pré embauche, (vii) l'inscription des politiques de promotion de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur des secteurs économiques porteurs et dans la dynamique du développement économique local¹⁰ notamment par la promotion des micro entrepreneurs ruraux, (viii) le plaidoyer pour le renforcement de l'attractivité des régions auprès des promoteurs d'entreprises et des populations, (ix) le développement de synergies structurelles entre programmes sectoriels, (ix) l'exploitation du gisement d'opportunités de l'économie informelle (20% du PIB

¹⁰Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNISA) pour l'agriculture et le plan national d'actions de l'artisanat offre d'énormes opportunités à exploiter.

national) afin d'encourager des formes de mutation vers les petites industries de transformation agroalimentaire, (x) la promotion d'espaces d'entrepreneuriat et des systèmes financiers décentralisés (SFD) ou institutions de microfinance, (xi) la promotion de l'approche à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) liée aux grands travaux publics et des emplois verts, (xii) la mise à profit des compétences et de la capacité d'investissement de la diaspora togolaise et des initiatives de projets liés à l'exercice de la responsabilité civile des entreprises, (xiii) le plaidoyer pour la réforme de la zone franche et (xiv) la mise en place d'un dispositif de contrôle, de suivi au sein du ministère chargé de l'emploi des jeunes, permettant l'évaluation des emplois additionnels créés par les entreprises installées en zone franche.

2) Axe 2 : Amélioration de l'employabilité des jeunes

L'amélioration de l'employabilité des jeunes passera par le traitement efficace du chômage des jeunes à travers la prise en charge d'une part, des demandeurs d'emploi sortant des cycles secondaire et universitaire et d'autre part, des demandeurs d'emploi sans formation ni qualification.

Pour y parvenir, deux (2) programmes seront mis en œuvre à travers : (1) le développement des compétences des jeunes demandeurs d'emplois et (2) l'appui aux réformes qui seront envisagées au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, et de l'enseignement secondaire et universitaire en veillant à l'adéquation emploi/formation.

Programme 1 : Développement des compétences des jeunes demandeurs d'emplois. Deux (2) actions en cours d'exécution telles que (i) la promotion du volontariat national et du bénévolat des jeunes (PROVONAT) et (ii) l'appui à l'insertion et à l'embauche des jeunes diplômés (Programme AIDE) seront poursuivies. Ces actions seront complétées par un programme d'appui à la professionnalisation des jeunes demandeurs d'emploi sans formation, ni qualification. Ce programme consistera à offrir à cette couche de chômeurs une formation qualifiante pouvant permettre l'acquisition d'un savoir-faire spécialisé et la possibilité d'obtenir un emploi décent.

Programme 2 : Appui aux réformes de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire et universitaire. Les systèmes de l'éducation nationale et de formation professionnelle au Togo sont confrontés depuis plus de deux décennies à de fortes contraintes financières et structurelles. Cette situation se traduit aujourd'hui par une inadéquation de l'emploi/formation avec comme résultat des milliers de jeunes diplômés qui rejoignent chaque année le rang des chômeurs.

Pour inverser cette tendance, une réforme pédagogique du système éducatif national s'avère indispensable. Celle-ci nécessite la mise en œuvre de stratégies sous-sectorielles au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et du supérieur avec une définition claire et précise des priorités, des objectifs, des moyens financiers, techniques et humains nécessaires. A court terme, les actions suivantes seront entreprises : (i) l'appui à l'organisation de concertations entre le secteur privé et les acteurs du secteur éducation-formation aux fins d'une révision des programmes de formation tenant compte des exigences du marché du travail ; (ii) mobilisation pour l'implication du secteur privé et notamment le secteur industriel dans la conception des programmes de formation ; (iii) appui à la réalisation d'études sur l'efficacité externe du système éducation-formation, etc. A l'horizon 2017, le PROVONAT vise à mobiliser 15 000 jeunes environ.

3) Axe 3 : Renforcement de la capacité à l'auto-emploi

Il est clair que quel que soit le rythme de croissance économique qu'enregistrera le Togo au cours des prochaines années, la demande d'emplois salariés demeurera toujours supérieure à l'offre disponible car, le nombre d'actifs arrivant sur le marché sera de plus en plus important que les opportunités d'embauche. En conséquence, le gouvernement devra appuyer les initiatives d'auto-emploi pour vivifier la créativité chez les jeunes. Le programme de renforcement de l'auto emploi a pour but de contribuer au développement de l'emploi indépendant et à l'émergence des PMI-PME offrant aux jeunes l'opportunité d'emploi.

Sa mise en œuvre sera assurée à travers trois (3) programmes à savoir (i) Mise en place de structures d'incubation en vue de renforcer la culture entrepreneuriale, (ii) Appui à la promotion de produits locaux et promotion de l'accès aux marchés en faveurs de jeunes producteurs et jeunes entrepreneurs, (iii) Appui à la promotion de politiques fiscales ou de mécanismes d'incitation et de facilité en faveur de la création d'emploi.

Dans le cadre de la « Mise en place de structure d'incubation », il sera question de développer les actions suivantes :

- i) Créer des centres de formations où les jeunes candidats à l'entrepreneuriat peuvent essayer leurs idées durant une certaine période avant leur propre installation ;
- ii) Créer des pôles de sensibilisations à l'entrepreneuriat qui seront entièrement dédiés à la promotion de l'auto emploi dans leur milieu et dans les établissements scolaires. Ainsi, les animateurs de ces pôles interviendront auprès des jeunes de moins de 35 ans et soutiendront les actions des acteurs qui travaillent pour le développement de l'auto emploi dans leur communauté ;
- iii) Instituer le concours en entrepreneuriat en milieu scolaire (du primaire à l'université) pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat des jeunes scolaires ; il s'agira d'instituer un mentorat des jeunes entrepreneurs qui consistera à jumeler un jeune entrepreneur avec un bénévole qualifié et expérimenté issu du monde des affaires. Le mentor aura pour rôle d'accompagner le jeune entrepreneur, de le motiver et de développer chez lui réflexion, sens critique et autonomie ;
- iv) Instituer un programme synergie entreprise qui favorisera l'échange des expériences des jeunes entrepreneurs et le transfert d'expertise entre les jeunes en favorisant les voyages à l'étranger pour l'acquisition de nouvelles connaissances en matière d'auto emploi ;
- v) Œuvrer pour l'introduction de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les curricula de formation depuis le cours primaire jusqu'à l'Université.

Pour ce qui est du programme « Appui à la promotion des produits et à la mise aux marchés » il s'agira aussi de :

- i) promouvoir les produits locaux en favorisant leur consommation locale et en leur offrant une place de choix dans les marchés publics ;
- ii) organiser les journées de l'entrepreneur pour valoriser l'esprit d'entreprise et montrer la diversité entrepreneuriale ;
- iii) promouvoir l'accès à l'information commercial et la mise en réseau des entrepreneurs locaux avec les autres intervenants sur les marchés régionaux et internationaux.

Pour le programme « Appui à la promotion de politiques fiscales ou de mécanismes d'incitation ou de facilité », il s'agira :

- i) d'offrir des avantages fiscaux aux jeunes entrepreneurs nouvellement installés par la suppression ou l'allègement des charges fiscales qui grèvent directement la masse salariale ;
- ii) de renforcer et créer des structures de financement afin de diversifier les sources de financement des jeunes candidats à l'entrepreneuriat ;
- iii) de mener le plaidoyer pour contribuer à l'opérationnalisation de la charte des PME-PMI et l'insertion de clauses d'insertion économique dans la réglementation en vue de favoriser l'accès des jeunes entreprises de jeunes aux marchés publics

4) Axe 4 : Diversification, la reconversion et la réduction du sous-emploi

Cet axe vise à résoudre le problème des compétences des jeunes par la diversification des offres de formation de courte durée adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

Il mettra l'accent sur la formation des jeunes dans les nouveaux domaines porteurs tels que les mines et carrières, les métiers du port, le pétrole, les chemins de fer, l'environnement pour des emplois verts, l'artisanat, etc.

Par ailleurs, il vise à apporter des solutions aux problème d'insertion de la catégorie de jeunes demandeurs d'emploi que constitue le lot important des jeunes sans qualification souvent oubliés des programmes. Les sous programmes liés à cet axe sont principalement (i) l'appui à la reconversion des jeunes diplômés en difficultés d'insertion, (ii) le développement des activités à haute intensité de main d'œuvre, (iii) le soutien à l'insertion des jeunes déscolarisés ou sans qualification et (iv) le développement de nouvelles opportunités porteuses et de chaînes de valeurs.

Le programme appui à la reconversion des jeunes diplômés en difficultés d'insertion portera sur la mise en œuvre de formations qualifiantes de courte durée en directions des jeunes qui éprouvent des difficultés d'insertion. Il s'agit à travers ce programme de réduire le taux de chômage de longue durée et d'emplois informels précaires. Sa mise en œuvre nécessitera à la fois une démarche de prospection des besoins en main d'œuvre dans les divers métiers et une démarche de sensibilisation et de conscientisation de la cible visée.

Le programme développement des activités à haute intensité de main d'œuvre consistera d'une part, à renforcer les capacités des jeunes et des acteurs en techniques HIMO et d'autre part, à l'utilisation de la méthode HIMO pour l'exécution des travaux tels que : aménagement de périmètres irrigués ; reboisement de bassins d'approvisionnement en bois des villes ; assainissements urbains, aménagement de forêts classées et villageoises ; aménagement d'espaces verts en milieux urbains, construction et réhabilitation de pistes communales et rurales ; réhabilitation et entretien de pistes de production, etc.

Le programme appui à l'insertion des jeunes sans qualification vise à résoudre le problème d'insertion du lot important des jeunes déscolarisés ou non instruits souvent très peu pris en compte par les différentes initiatives d'investissements publics ou privés. Ce programme consistera à offrir des opportunités de formation professionnelle et d'insertion à cette catégorie de jeunes. Les activités du programme seront principalement l'identification des jeunes, leur formation professionnelle dans divers métiers porteurs et leur appui et accompagnement en termes de crédit et de kits pour leur installation sur le marché du travail.

A travers le programme de développement de nouvelles opportunités porteuses et de chaînes de valeurs, l'objectif poursuivi est de contribuer à réduire le sous-emploi et le taux d'inactivité des jeunes. Il sera réalisé à travers deux projets à savoir : (i) la promotion et le soutien aux activités de production de contre saison en milieu rural et péri-urbain, (ii) la mise en place de petites unités de transformation agroalimentaires.

5) Axe 5 : Renforcement du système de financement et promotion de l'accès au financement en faveur de l'emploi des jeunes

L'axe 5 a pour finalité d'aider les jeunes à accéder avec plus de facilité à des crédits adaptés à leurs besoins et à leur spécificité afin de développer des micros et petites entreprises dans tous les domaines d'activités y compris dans l'artisanat et l'agriculture. La mise en œuvre de cet axe passera par (i) le développement de mécanismes de financement innovants et adaptés, (ii) la promotion de la finance inclusive, (iii) l'appui à la promotion des PMI-PME jeunes.

Dans cette perspective, la SCAPE prévoit en plus de la consolidation du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), la mise en place d'un Fonds d'Investissement National Autonome (FINA) pour la promotion de l'emploi dont les besoins initiaux en ressources financières estimés à 50 milliards de FCFA pourront être réunies avec l'aide de l'Etat, la mise en place de mécanismes volontaristes de collecte de recettes prédictibles ainsi que de l'épargne interne privée et de la prospection des ressources financières externes.

Ce fonds a pour objectif premier de créer 1000 PME-PMI d'ici 5 ans et de renforcer la capacité de celles déjà existantes pouvant contribuer à générer 35 000 emplois directs sur 5 ans en raison de 7 000 emplois directs/an.

6) Axe 6 : Pilotage, coordination, planification et suivi évaluation

L'un des défis majeurs qui se posent à la promotion de l'emploi des jeunes est lié à la gouvernance du secteur et la faible capacité des services et mécanismes dédiés à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi évaluation des politiques et programmes ciblant les jeunes.

Par ailleurs, le caractère multisectoriel du problème de l'emploi des jeunes requiert des efforts plus larges et soutenus de toutes les parties prenantes. En ce sens, la stratégie nationale de l'emploi des jeunes devra contribuer à améliorer le cadre institutionnel et la concertation entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Le programme de renforcement du pilotage, coordination et suivi-évaluation du PSNEJ devra permettre au secteur de palier aux handicaps dont souffre l'insertion économique et professionnelle durable des jeunes au Togo. Il s'agit notamment : (i) d'améliorer les synergies intersectorielles, en particulier entre les acteurs des secteurs productifs prioritaires comme l'agriculture, la pêche, l'élevage, les mines, le tourisme etc. et les acteurs en charge des programmes de promotion de l'emploi pour favoriser une exploitation optimale des potentialités du pays, (ii) réduire la forte prégnance des approches administratives qui ne permet pas aux acteurs du secteur privé de jouer pleinement leur partition, alors qu'ils sont au cœur de la croissance économique et de la demande de main d'œuvre, (iii) assurer la cohérence et la convergence des interventions des partenaires techniques et financiers en réduisant la dispersion institutionnelle des initiatives, (iv) mettre en place un cadre de concertation et d'orientation sur les stratégies de promotion de l'emploi des jeunes et (v) améliorer la disponibilité de données fiables sur l'emploi des jeunes.

Pour y parvenir, la stratégie s'appuiera sur des programmes tels que, (i) la coalition nationale pour l'emploi et la formation des jeunes, (ii) le développement du système d'orientation et de

collecte de données sur le chômage et l'emploi des jeunes, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et de pilotage du secteur.

La mise en œuvre de ces six orientations stratégiques devrait coûter environ 40 milliards de FCFA pour la période 2013-2017 (ce coût passera à 90 milliards avec la prise en compte du FINA dont le coût de financement est estimé à 50 milliards de FCFA) et vise à faire passer le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes de 28,6% à 24,3% à l'horizon 2017. Le financement proviendrait du secteur privé, de partenaires au développement et de l'Etat. A terme, la mise en œuvre du plan stratégique devra contribuer à créer environ 50.000 nouveaux emplois directs.

2.4.3 Cadre logique

Le cadre logique du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes a été élaboré suite à l'atelier participatif de Notsé au cours duquel les participants (jeunes) ont énoncé des orientations stratégiques pour juguler le chômage et le sous-emploi des jeunes sur la base des arbres des problèmes et des objectifs qu'ils avaient construits.

Le cadre logique est articulé essentiellement sur 4 niveaux (cf. Annexe 1) :

- 1) Un objectif global qui est de réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes ;
- 2) Un objectif de développement qui est de mobiliser un investissement conséquent pour la promotion de l'emploi des jeunes ;
- 3) Les objectifs spécifiques (correspondant aux 6 axes stratégiques) : le plaidoyer pour la promotion d'initiatives sectorielles de qualité intégrant l'emploi des jeunes, le renforcement des jeunes à la capacité de l'auto-emploi, l'amélioration de l'employabilité des jeunes, la diversification du marché de l'emploi et reconversion dans de nouveaux domaines porteurs, la facilitation de l'accès aux sources de financement par les jeunes, l'amélioration du système de coordination et de pilotage ;
- 4) Quelques résultats intermédiaires par objectifs spécifiques.

A chaque niveau des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) clés ont été identifiés en rapport avec l'impact et les résultats de haut niveau. Ils concernent essentiellement le niveau des investissements souhaitables en rapport avec le niveau des emplois à créer (entre 25% et 30% du PIB à l'horizon 2017), la réduction du chômage et du sous-emploi (de 28,6 en 2013 à 24,3 à l'horizon 2017), les résultats intermédiaires clés à atteindre pour pouvoir réaliser ces ambitions (mise en œuvre de la coalition, soutien aux différents projets et programmes opérationnels en rapport avec l'employabilité, aide à l'insertion professionnelle et à l'auto-emploi) et le renforcement du système de financement en vue d'améliorer l'accès aux financements en faveur des jeunes.

2.5 COHÉRENCE AVEC LA SCAPE ET AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES

Le Plan Stratégique National pour l'Emploi des jeunes est la traduction concrète de la volonté du Gouvernement de promouvoir des emplois décents pour toute la jeunesse togolaise. Il est le cadre fédérateur de toutes les initiatives en matière de création d'emplois pour les jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPE 2013-2017 et de la politique nationale de l'emploi (PNE).

En effet, conçu dans une approche participative et inclusive le PSNEJ s'intègre principalement dans l'axe 3 de la SCAPE intitulé « Développement du capital humain, de la protection

sociale et de l'emploi » qui prévoit comme mesure prioritaire le développement de la jeunesse et l'emploi des jeunes. Il s'intègre également de manière transversale dans les quatre (4) autres axes définis dans la SCAPE, à savoir: (i) le développement des secteurs à fort potentiel de croissance ; (ii) le renforcement des infrastructures économiques ; (iii) le renforcement de la gouvernance ; (iv) la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

Par ailleurs, le PSNEJ s'inscrit en droite ligne dans les orientations de la PNE qui consacre l'objectif stratégique 1 de son orientation stratégique 2 (facilitation des groupes vulnérables et migrant à l'emploi) à la promotion de l'emploi des jeunes.

Aligné sur la SCAPE et la PNE, le PSNEJ ambitionne de s'articuler avec les stratégies sectorielles en cours dans le pays notamment la Politique sectorielle de l'éducation (PSE) relative à l'adéquation formation-emploi, le programme national d'investissement agricole avec ses différents projets dans le cadre de l'auto emploi principalement la promotion de l'entrepreneuriat agricole, la politique nationale de développement de l'artisanat visant à promouvoir des PME et PMI, la politique nationale du développement à la base visant une croissance inclusive et l'accès au minimum vital commun, le PNIERN pour le développement des emplois locaux et des emplois alternatifs, etc.

En définitive, le PSNEJ en tant qu'outil de mise en œuvre de la SCAPE et de la PNE en ce qui concerne l'emploi des jeunes, devra permettre de capitaliser les différentes opportunités offertes par les différents programmes et projets sectoriels sur la période 2013-2017 notamment :

- i) le PNIASA, 20 000 à 25 000 emplois prévus pour 48,2 milliards de FCFA d'investissement ;
- ii) le PNPOR, 300 000 bénéficiaires et 4 150 emplois directs ;
- iii) le PNIERN, 1 000 emplois permanents avec 261,72 milliards d'investissement ;
- iv) les infrastructures, 6 000 emplois par an avec 151,23 milliards de FCFA d'investissement ;
- v) la zone franche, 1 500 emplois.

2.6 SECTEURS PARTICULIERS PORTEURS DE CRÉATION D'EMPLOIS

De l'analyse du cadre macroéconomique de l'emploi des jeunes, il ressort que pour la période 2013-2017 :

- i) le secteur tertiaire est plus créateur d'emplois, suivi du secteur secondaire et du secteur primaire ;
- ii) les branches « Industries manufacturières », « Bâtiments et travaux public » et « Commerce », sont les trois (3) branches les plus créatrices d'emplois ;
- iii) suivent respectivement la branche « Banques et Assurances », puis les branches « Agriculture et Elevage », « Autres services marchands », et « Forêt et Pêche ».

Il est à noter que les branches « agriculture et élevage » ainsi que les branches « Electricité, Eau et Gaz » et « Industries extractives » peuvent être contre-productives, alors que les branches du secteur primaire et celles du secteur tertiaire (hormis les « Autres services marchands ») sont sujettes à un effet de seuil des investissements.

3 CADRE GENERAL DE MISE EN ŒUVRE, DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION

3.1 CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL

Pour soutenir sa volonté à traiter la problématique de l'emploi en général et plus particulièrement celle des jeunes, le gouvernement a initié la mise en place et l'opérationnalisation de plusieurs structures pour constituer la base institutionnelle et opérationnelle pour la coordination et la mise en œuvre de sa politique.

Ainsi, la conduite de la politique de l'emploi d'une façon générale est confiée au niveau gouvernementale à deux ministères : (i) le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, et (ii) le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Sur le plan opérationnel, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'emploi, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale s'est doté de deux organes respectivement : la Direction de la Politique Nationale de l'Emploi (DPNE) chargée d'élaborer les politiques et stratégies en matière d'emploi, de dynamiser le marché de l'emploi, de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des activités programmées et l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) qui est chargée de constituer une banque de données sur l'emploi et la main-d'œuvre, promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage, prospecter les emplois disponibles et orienter les demandeurs d'emplois, participer à la formation en entreprise des travailleurs, à leur recyclage et éventuellement à leur reconversion professionnelle.

De même, afin de capitaliser les actions et mieux coordonner les orientations pour la promotion de l'emploi des jeunes, il a été créé au niveau du MDBAJEJ, la Direction de l'Emploi des Jeunes (DEJ) dont les tâches principales consistent à assurer l'élaboration, la promotion, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale de l'emploi en faveur des jeunes.

Le cadre opérationnel est de même caractérisé par la mise en place de structures d'accompagnement de la promotion de l'auto emploi et le renforcement de capacité. Il s'agit principalement (i) du fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) avec une formalisation de la validation des acquis de l'expérience, (ii) de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF) et (iii) du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ).

Afin de permettre aux différents acteurs du secteur de pouvoir partager les réflexions, différents cadres de concertation ont été initiés. Il s'agit notamment de la Commission Nationale de Suivi de la Politique de l'Emploi (CNSPE); du cadre permanent de concertation tripartite pour le dialogue social; de la Commission Nationale de Suivi de la Politique du Travail (CNSPT); de la maison de l'entrepreneuriat à l'Université de Lomé et bien d'autres cadres informels.

Autant d'initiatives qui montrent à suffisance que la question de l'emploi au Togo constitue une préoccupation de premier ordre.

La mise en œuvre de la stratégie de l'emploi des jeunes implique une coordination et une convergence des efforts de tous les acteurs publics ou privés. Pour ce faire, la clarification des responsabilités, un recentrage institutionnel, et la mise en place d'un mécanisme de coordination/concertation pour éviter le chevauchement des responsabilités à la fois

nombreuses et partagées doivent être envisagés.

La nature du système de coordination et de contrôle de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'emploi des jeunes sera l'un des facteurs clés de la réussite de celle-ci. Ce système reposera sur un mécanisme global et intégré, adapté au caractère multisectoriel et multidimensionnel de l'emploi des jeunes.

3.2 CADRE ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE

Pour la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes, le cadre institutionnel s'établira principalement autour de trois (3) organes. Il s'agit : i) du conseil présidentiel pour l'emploi des jeunes ; ii) du Secrétariat technique ; iii) des pools d'acteurs par centre d'intérêt en relation avec les axes stratégiques. Le dispositif sera arrimé au dispositif institutionnel de suivi de la SCAPE en faisant le lien entre les différents comités sectoriels qui traitent de l'emploi¹¹.

3.2.1 Organes du cadre institutionnel

3.2.1.1 Conseil Présidentiel pour l'emploi des jeunes

Il est présidé par le chef de l'Etat. Il est créé par décret et constitue l'organe central du dispositif. Il organise des échanges approfondis sur toute question d'importance stratégique relative à l'emploi des jeunes, adopte des résolutions et fait des recommandations. Il regroupe les membres de droit de haut niveau à savoir : (i) les principaux ministres concernés (Finances, Planification, Education et Formation professionnelle, Agriculture, Commerce et secteur privé, Emploi des jeunes,) (ii) les présidents du Conseil National du Patronat, de l'Association des Grandes Entreprises, de la Chambre de commerce de l'agriculture et de l'industrie, du Conseil permanent des Chambres de métiers, de l' Association Professionnelle des Institutions de Micro finance, (iii) les responsables des organisations de la société civile et des collectivités locales, (iv) les représentants des partenaires au développement au Togo présents en qualité de membres associés et les institutions internationales, et (v) la participation des jeunes et des syndicats de travailleurs.

3.2.1.2 Comité technique de pilotage (CTP)

Cet organe placé sous la présidence du ministère en charge de l'emploi des jeunes, assure la préparation au plan technique des sessions du Conseil. Il facilite les activités de coordination et permet de se faire écho des principaux démembrements techniques des institutions publiques et privées autour de la promotion de l'emploi des jeunes. Ces institutions seront organisées en pôles thématiques en rapport avec les axes stratégiques d'intervention. Ces pôles thématiques seront animés par des personnes ressources qui seront identifiées.

Il instruit au plan technique les dossiers soumis par le Conseil ou proposés par les pôles. Il se réunit au moins quatre fois par an, soit une périodicité trimestrielle.

3.2.1.3 Pôles thématiques

Les pôles sont des groupes de travail thématiques embrassant les axes stratégiques d'intervention de la stratégie. Ils regroupent les acteurs opérationnels du marché public de l'emploi y compris ceux du secteur privé. Les pôles constituent une force de proposition et une base opérationnelle d'échanges d'expériences par domaine d'intervention. Ils

¹¹Il s'agit en particulier des comités sectoriels : (i) de la gouvernance économique, (ii) du secteur privé et productivité, (iii) de l'éducation et (iv) de l'emploi et de la protection sociale.

s'organisent en fonction de leur propre agenda et des requêtes du Conseil Présidentiel via le Comité technique de pilotage. Chaque pôle désigne en son sein un chef de file qui le représente.

3.2.2 Mécanisme de suivi et évaluation

L'élaboration du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes s'est faite selon une approche largement participative à laquelle un large éventail d'acteurs et de jeunes de différentes couches sociales et de différent niveau d'éducation a été associé. Sa mise en œuvre et son succès dépendra largement de leur degré d'implication et de mobilisation. Son suivi-évaluation sera mené de manière à : (i) assurer un meilleur suivi des différentes interventions et initiatives notamment publiques et privées permettant d'apporter les mesures correctives nécessaires ; (ii) assurer une meilleure appréciation de son impact ; (iii) apporter des preuves des résultats obtenus ; (iv) permettre une meilleure communication avec l'ensemble des différents partenaires.

Le dispositif devra permettre d'assurer la cohérence globale du processus de mise en œuvre du plan d'une part, et d'évaluer régulièrement les progrès accomplis vers l'atteinte des différents effets escomptés. Quelques principes paraissent essentiels à observer. A travers ces principes, l'objectif général poursuivi est d'améliorer le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie : (i) la production d'informations statistiques de qualité sur l'emploi des jeunes, (ii) le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel ; (iii) la production régulière des rapports annuels d'évaluation et (iv) le meilleur ciblage des indicateurs de mesure. Ces principes seront centrés sur :

- 1) l'alignement des initiatives sur les axes d'intervention du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes ;
- 2) le partage de l'information : dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan stratégique et au regard de son caractère transversal et multidimensionnel, le partage de l'information, notamment au sein des pools d'acteurs et avec le secrétariat permanent est indispensable pour réussir la coordination ;
- 3) le suivi concerté et coordonné.

Dans la pratique, sur le plan institutionnel, les activités de suivi-évaluation seront assurées par le secrétariat technique.

Le suivi des activités programmatiques alignées sur les axes d'interventions relève de la responsabilité de chaque acteur impliqué dans le dispositif de mise en œuvre du plan stratégique.

L'évaluation des impacts sera assurée par le Secrétariat technique. Il en est de même de l'évaluation du partenariat. Les effets des initiatives par acteurs seront évalués annuellement selon un plan de revue et d'évaluation prévu (cft calendrier de suivi évaluation). Les impacts seront évalués en 2017 à travers le système national de suivi-évaluation de la SCAPE.

La collecte d'informations pour le suivi et l'évaluation s'appuiera sur un mécanisme transversal qui intégrera les informations sectorielles et du secteur privé en rapport avec l'offre de l'emploi sous la coordination de la DGSCN.

Pour ce faire il sera recommandé un renforcement des capacités des divers acteurs, notamment du secteur privé pourvoyeur d'emploi afin qu'ils contribuent à la mise en place du système de collecte des informations. Il sera particulièrement question d'élaborer et de partager avec les acteurs la méthodologie et les différents outils de collecte d'informations.

3.2.3 Instruments de mise en œuvre de la stratégie

Le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie est le programme national pour l'emploi des jeunes (PEJ). Cet instrument couvrira également les activités menées par d'autres acteurs notamment le secteur privé et les organisations de la société civile.

Le suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'emploi des jeunes, reposera sur les outils techniques suivants :

- 1) Rapports semestriels de suivi d'exécution des différentes composantes du programme national pour l'emploi des jeunes ;
- 2) Rapports semestriels de suivi des indicateurs ;
- 3) Rapport annuel d'avancement de mise en œuvre de la stratégie
- 4) Revue à mi-parcours de la stratégie : elle s'effectuera en année n+2 et pour déboucher sur une éventuelle révision de la stratégie.
- 5) Evaluation participative à travers le forum de la jeunesse
- 6) Evaluation des résultats.

4 HYPOTHESES ET RISQUES

La mise en œuvre réussie de la stratégie peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. Les principaux risques sont de trois ordres :

- 1) Le risque lié à l'instabilité politique,
- 2) Le risque lié à la faible contribution des acteurs,
- 3) Le risque lié à la conjoncture internationale et régionale.
- 4) Le risque lié à la bonne gouvernance.

CONCLUSION

Comme partout ailleurs dans les pays de l'Afrique subsaharienne, la question de l'insertion économique et professionnelle des jeunes est inscrite dans les priorités nationales au Togo.

La formulation du plan stratégique pour l'emploi des jeunes est la réponse du gouvernement pour faire face à l'épineux problème que constituent le chômage et le sous-emploi ainsi que la forte proportion de cette tranche de la proportion dans les emplois informels.

Document de planification stratégique réalisé suivant une approche participative, la mise en œuvre du PSNEJ devra contribuer à l'atteinte des objectifs de la SCAPE principalement la réduction du taux de chômage et de sous-emploi.

Les 6 axes définis par le plan stratégique se focalisent sur les orientations de la PNE et de la SCAPE. Ils tiennent compte des capacités de mobilisation des ressources internes et externes ainsi que des opportunités qu'offrent les divers programmes et projets sectoriels (PNIASA, PNIERN, etc.) pour l'emploi des jeunes.

A ce titre, le plan stratégique pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) s'entend comme un document aussi bien d'orientation que de capitalisation des efforts des acteurs dans la mise en œuvre des initiatives touchant à la promotion de l'emploi des jeunes.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique du PSNEJ

OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT					
N°	Intitulés	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Hypothèses
OG	LE CHOMAGE ET LE SOUS-EMPLOI DES JEUNES ONT ETE REDUITS	<ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage Taux de sous-emploi Faire passer le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes de 28,6% en 2013 à 24,3% en 2017. 	Rapport enquête QUIBB, rapport d'évaluation de la SCAPE	DGSCN, STMPDAT	<ul style="list-style-type: none"> Engagement politique Engagement des différents partenaires et acteurs du secteur
OD	UN INVESTISSEMENT CONSEQUENT EST MOBILISE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'investissement Faire passer le niveau des investissements de 21 % du PIB en 2013 à 25% -30% en 2017 	Rapport (Perspectives macroéconomiques à moyen terme)	Direction de l'Economie	<ul style="list-style-type: none"> Engagement fort de l'Etat par l'amélioration sensible des recettes fiscales Forte mobilisation des financements privés par l'amélioration du climat des affaires
OBJECTIFS SPECIFIQUES					
N°	Intitulé	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Hypothèses
OS1	UN PLAIDOYER POUR LA PROMOTION D'INITIATIVES SECTORIELLES DE QUALITE INTEGRANT L'EMPLOI DES JEUNES EST DEVELOPPE	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'emplois créés Un document de plaidoyer est élaboré, une table ronde des partenaires techniques est organisée ; Une coalition nationale en faveur de l'emploi des jeunes avec toutes ses implications au niveau national et international est engagée ; 	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes, rapports d'activités des structures d'encadrement ou de financement	Direction de l'Emploi des jeunes/ Direction des Etudes et de la planification	<ul style="list-style-type: none"> Implication des différents secteurs Forte implication des structures privées et des PTF
OS2	LA CAPACITE DES JEUNES A L'AUTOEMPLOI A ÉTÉ RENFORCEE	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'auto-emploi 50 milliards ont été mobilisés dans le cadre du FINA Le nombre de jeunes sensibilisés et formés en entrepreneuriat est passé de 1292 en 2012 à 20 000 à travers le FAIEJ 	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes, rapports d'activités des structures d'encadrement ou de financement	Direction de l'Emploi des jeunes/ Direction des Etudes et de la planification	<ul style="list-style-type: none"> Engagements des jeunes, Volonté du gouvernement

OBJECTIFS SPECIFIQUES

N°	Intitulé	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Hypothèses
OS3	L'EMPLOYABILITE DES JEUNES A ÉTÉ AMELIOREE	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'insertion Le nombre de jeunes recrutés dans le cadre de PROVONAT est passé de 3 000 en 2013 à 10 000 par an soit 50% des demandeurs; 	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes, rapports d'activités des structures d'encadrement ou de financement	Direction de l'Emploi des jeunes/ Direction des Etudes et de la planification	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité des initiatives Volonté du gouvernement
OS4	LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EST DIVERSIFIÉ ET DES JEUNES SONT RECONVERTIS DANS DE NOUVEAUX DOMAINES PORTEURS	<ul style="list-style-type: none"> Taux de reconversion 50% des diplômés sans emploi de l'ESA, de l'INFA de Tové ou d'autres écoles ou universités ont accès à la terre et au financement agricole et pratiquent l'agriculture à travers la création des ZAAP ou d'autres dispositifs Le secteur de l'artisanat est mieux organisé et mieux valorisé, le nombre des artisans ayant bénéficié des prestations des CRA et ayant amélioré leur capacité techniques est passé de 0 à 12 000 	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes, rapports d'activités des structures d'encadrement ou de financement	Direction de l'Emploi des jeunes/ Direction des Etudes et de la planification	<ul style="list-style-type: none"> Engagements des jeunes, Efficacité des initiatives, volonté du gouvernement
OS5	L'ACCES AUX SOURCES DE FINANCEMENT PAR LES JEUNES EST FACILITE	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des jeunes financés Le secteur de micro finance est mieux organisé et offre des produits plus adaptés à la demande en faveur des jeunes promoteurs L'Etat a mis en place un fond de garanti adéquat (FINA par exemple) 	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes	Direction de l'Emploi des jeunes/ Direction des Etudes et de la planification	<ul style="list-style-type: none"> Implication des institutions du secteur financier, Engagement de l'Etat et du secteur privé
OS6	LE SYSTEME DE COORDINATION ET DE PILOTAGE MIS EN PLACE A ÉTÉ EFFICACE	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des résultats atteints Les structures de coordination et de pilotage stratégique sont opérationnelles, 	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi des jeunes Rapport des Directions impliqués	Direction de l'Emploi des jeunes/ Direction des Etudes et de la planification, Cabinet du Ministère DBAJEJ	<ul style="list-style-type: none"> Engagement du gouvernement, Efficacité des différents organes de pilotage et de coordination

RESULTATS INTERMEDIAIRES

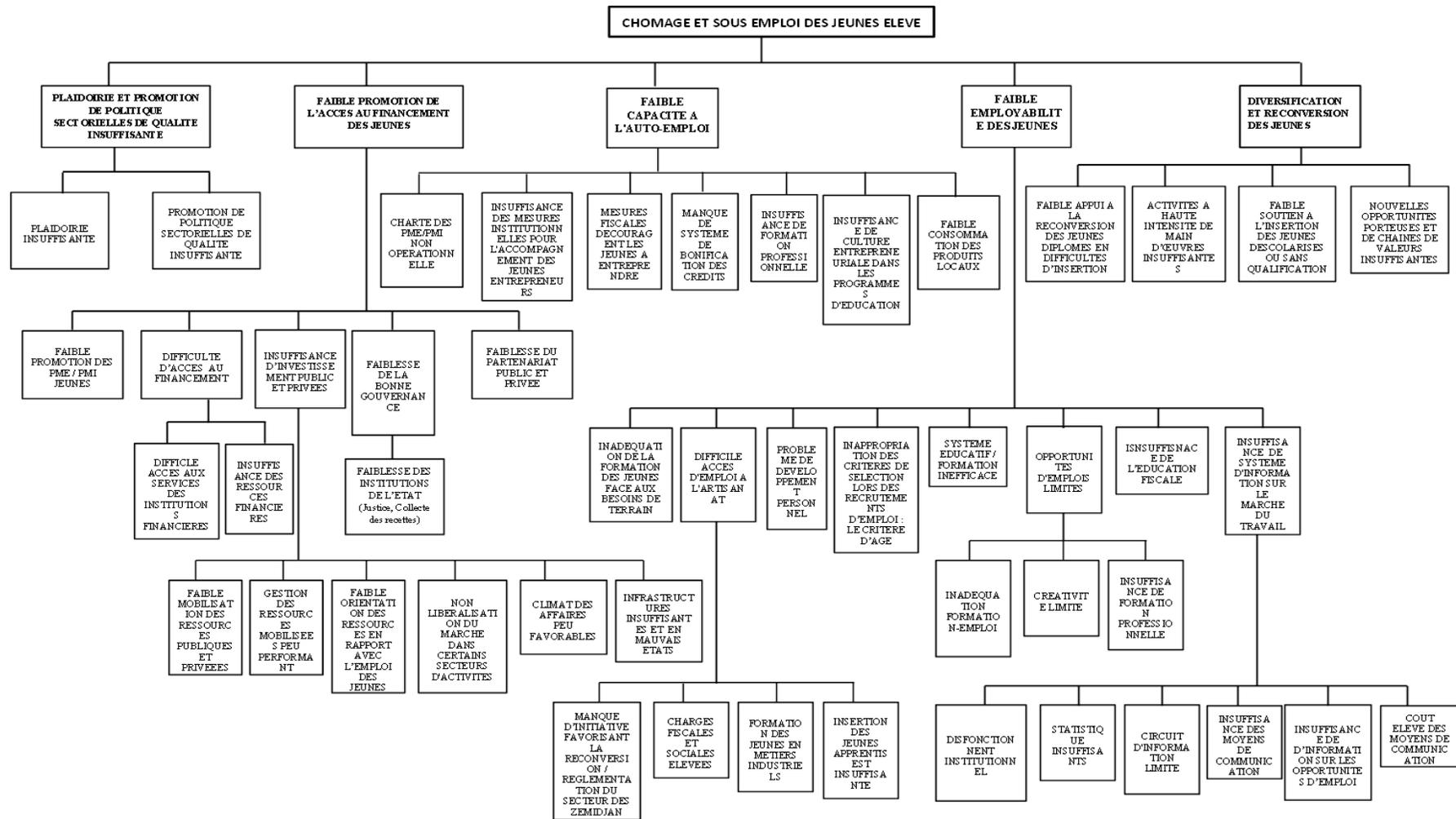
N°	Intitulés	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Hypothèses
OS1	UN PLAIDOYER POUR LA PROMOTION D'INITIATIVES SECTORIELLES DE QUALITE INTEGRANT L'EMPLOI DES JEUNES EST FAIT				
RI.1.1	Les ministères sectoriels et les partenaires sont sensibilisés sur la problématique de l'emploi des jeunes et l'ont intégré dans leurs différents cadres de planification	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions de partenariat signées avec les partenaires 	Rapport d'activités du ministère en charge de l'emploi des jeunes	Direction de l'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des partenaires et des différents départements sectoriels
RI.1.2	Une revue des politiques et stratégies a été effectuées en rapport avec la problématique de l'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stratégies sectorielles actualisées 	Rapport d'activités du Secrétariat technique du DSRP, Document de Politiques et stratégie	Direction des études et de la planification	
RI.1.3	Le climat des affaires est amélioré, les clauses du partenariat public privé (la création des emplois jeunes dans la zone franche par exemple) sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Les Investissements Directs Etrangers se sont améliorés • Les emplois jeunes générés annuellement par la SAZOF sont multiplié par 3 	Rapport du Ministère de Commerce, Rapport annuel de SAZOF	Ministère de Commerce, CFE, SAZOF	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté du gouvernement
OS2	LA CAPACITE A L'AUTOEMPLOI DES JEUNES A ÉTÉ RENFORCEE				
RI.2.1	Une politique fiscale incitative pour l'auto emploi des jeunes est développée	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures fiscales prises pour accompagner les jeunes entrepreneurs, 	Rapport d'activités du ministère de l'économie et des finances	Direction des finances	<ul style="list-style-type: none"> • Situation économique favorable
RI.2.2	La formation professionnelle a été renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de nouveaux modules de formation offerts 	Rapport d'activités de Direction générale de l'enseignement professionnel	Direction Générale de l'enseignement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostique du secteur de la formation professionnelle
RI.2.3	La culture entrepreneuriale a été incluse dans les programmes d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'heure moyenne consacré à la culture entrepreneuriale des jeunes 	Rapport d'activités de la Direction de l'emploi des jeunes	Direction de l'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du programme éducatif
RI.2.4	La capacité d'auto emploi et de création d'entreprises par les jeunes renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes sensibilisés et formés en entrepreneuriat • Nombre d'entreprises créées par les jeunes 	Rapport d'activités du FAIEJ	FAIEJ	
RI.2.5	Le Fonds National d'Investissement Autonome est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité réalisée • Création du Fonds et restructuration des dispositifs actuels par rapport au FINA 	Rapport d'étude de faisabilité FINA	Présidence	

RESULTATS INTERMEDIAIRES					
N°	Intitulés	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Hypothèses
OS3	L'EMPLOYABILITE DES JEUNES A ÉTÉ AMELIOREE				
RI.3.1	Les différents programmes pour améliorer l'employabilité des jeunes ont été renforcés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes volontaires recrutés et affectés • Nombre de jeunes placés en stage d'insertion • Nombre de jeunes placés en apprentissage dans les centres de jeunes 	Rapport de suivi des programmes	Coordonnateurs de programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de ressources financières supplémentaires
RI.3.2	Les jeunes sont informés sur les opportunités d'emploi du marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information sur les opportunités d'emplois animés en faveur des jeunes • Nombre de jeunes ayant participé aux séances d'information 	Rapport d'activités de l'ANPE Rapport d'activités de la DEJ	ANPE DEJ	
OS4	LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EST DIVERSIFIÉ ET LES JEUNES SONT RECONVERTIS DANS DE NOUVEAUX DOMAINES PORTEURS				
RI.4.1	Un Programme conjoint MAEPMDBAJEJ d'installation des jeunes diplômés en milieu rural, de reconversion des conducteurs de Zémidjans à l'agriculture et de valorisation des produits agricoles est élaboré	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes conducteurs de Zémidjans sont reconvertis à l'agriculture, • Nombre des jeunes issus du secteur informel sont reconvertis à l'agriculture, • Nombre des jeunes diplômés sont installés en milieu rural 	Rapport d'activité	MAEP/MDBAJEJ	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du gouvernement • Engagement des jeunes
RI.4.2	La promotion de nouveaux domaines porteurs est assurée avec une forte reconversion professionnelle des jeunes inscrits à l'ANPE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes formés dans de nouveaux secteurs porteurs tels que l'artisanat, le commerce et la restauration 	Rapport d'activités de l'ANPE,	ANPE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la jeunesse • Engagement politique, • Engagement des demandeurs de travail
OS5	L'ACCES AUX SOURCES DE FINANCEMENT PAR LES JEUNES EST FACILITEE				
RI.5.1	Les Fonds de garantie par le mécanisme classique ont été renforcés	<ul style="list-style-type: none"> • Volume des ressources supplémentaires mobilisées pour la constitution des fonds de garantie 	Rapport d'activités du FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de l'Etat et des bailleurs

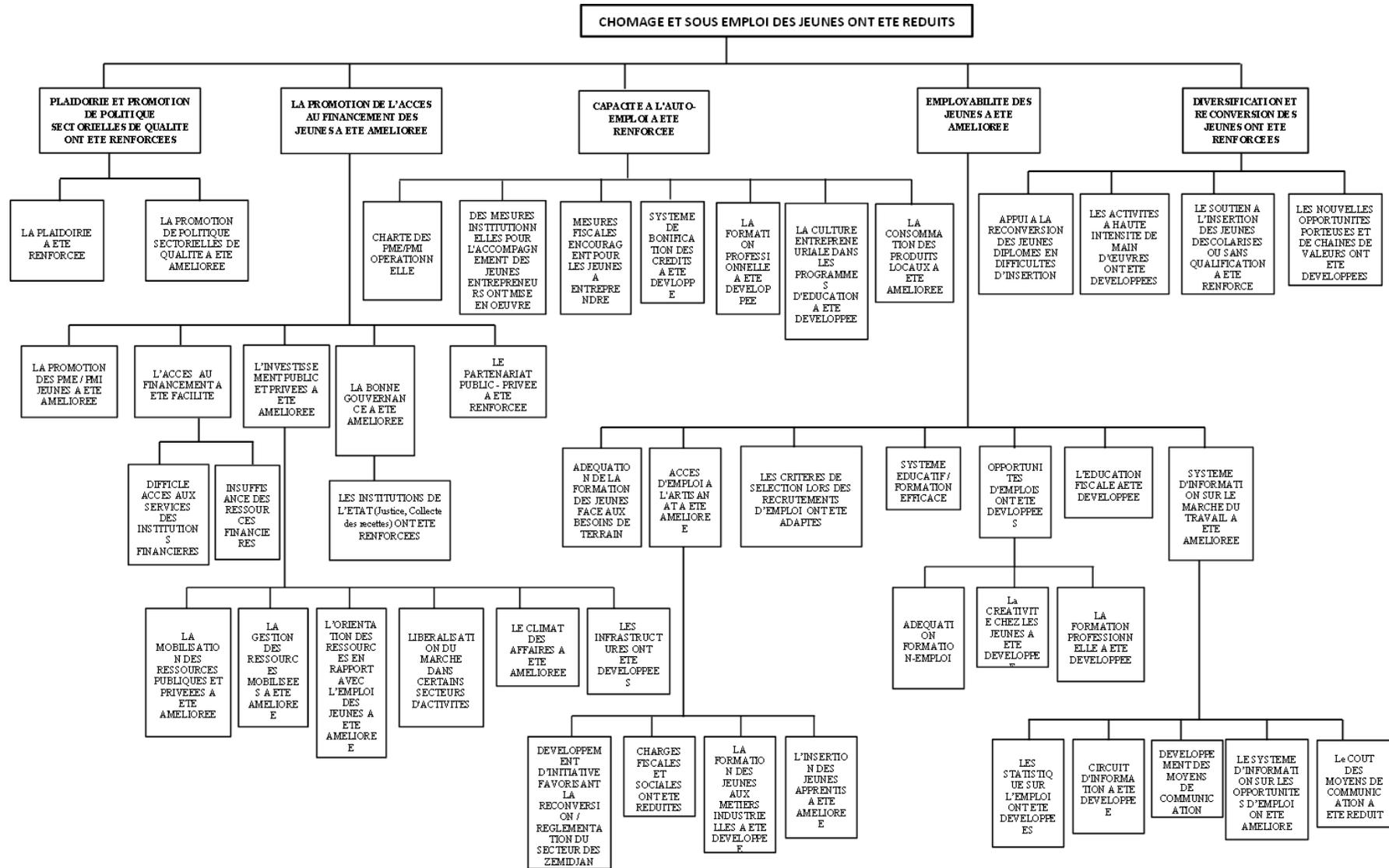
RESULTATS INTERMEDIAIRES

N°	Intitulés	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Hypothèses
RI.5.2	Les institutions de microfinance et autres acteurs du système financier mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions de financement signées • Nombre de jeunes financés 	Rapport d'activités du FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des institutions de micro finance
RI.5.3	Opérationnalisation de FINA, création de nouveaux mécanismes de mobilisation de ressources	<ul style="list-style-type: none"> • investissements mobilisés et nombre de PME/PMI créées et nombre d'emplois générés en 5 ans 	Rapport d'évaluation FINA	Présidence/MDBAJEJ	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de l'Etat et des grandes sociétés du Pays
OS6	LE SYSTEME DE COORDINATION ET DE PILOTAGE MIS EN PLACE A ETE EFFICACE				
RI.6.1	Le Comité de Pilotage stratégique est mis en place, la coordination et le pilotage du secteur sont assurés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résultats stratégiques atteints • Quatre (4) réunions de coordination sectorielle tenue par an 	PV des rencontres des différents organes du dispositif de coordination	Direction de l'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Création des différents organes du dispositif de coordination
RI.6.2	La capacité des structures du MDBAJ est renforcée et le dispositif de suivi-évaluation est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des structures dotées d'un SIG informatisé • Pourcentage du personnel cadre formé • Des logiciels de gestion financière et technique des projets installés • Le personnel du ministère ayant suivi une formation, • Les recrutements complémentaires effectués 	Rapport de suivi-évaluation, Rapport annuel du Ministère	Cabinet du Ministère, DEJ	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du Ministère

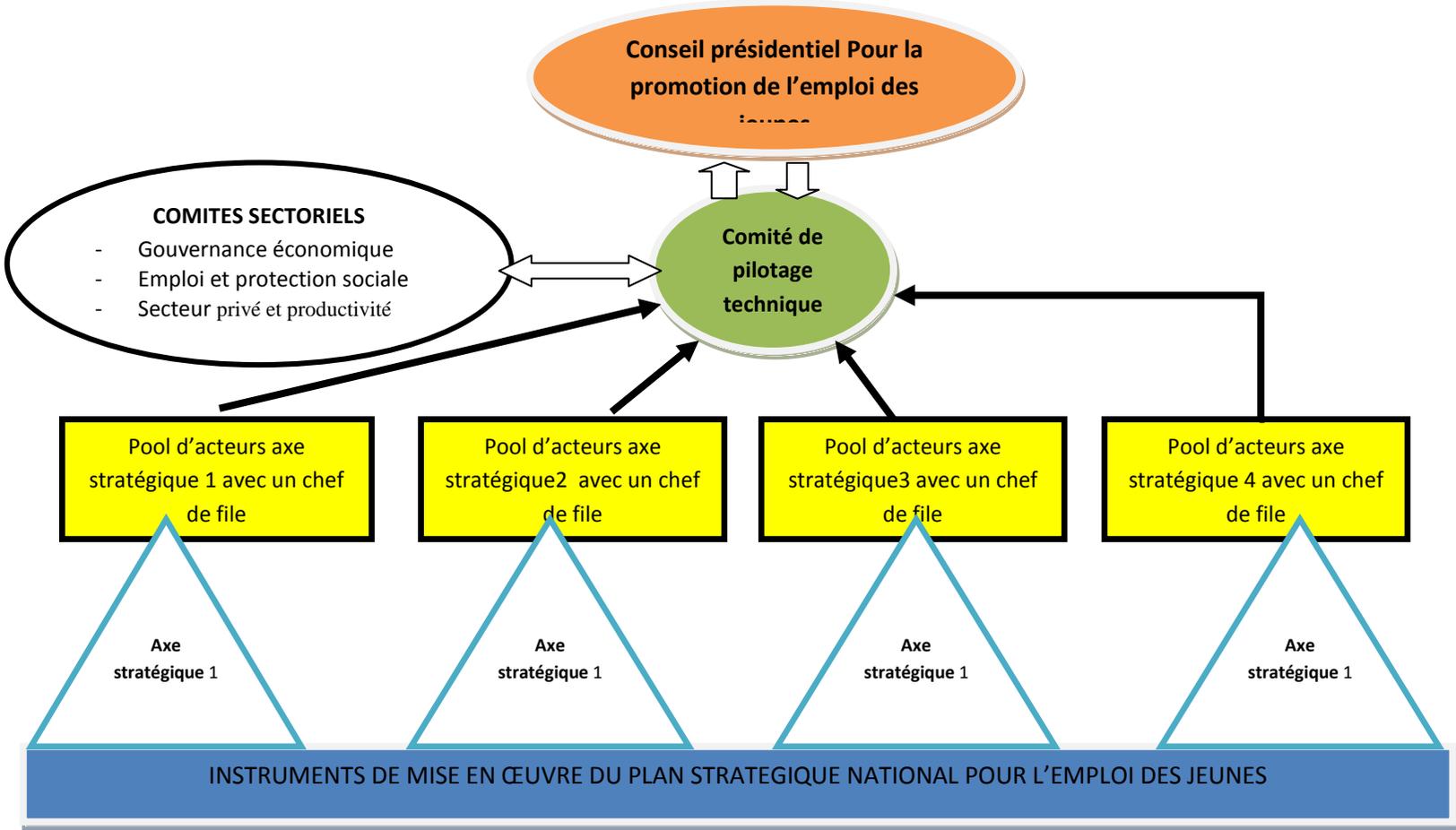
Annexe 2 : Arbre des problèmes de chômage et sous-emploi des jeunes



Annexe 3 : Arbre des objectifs : chômage et sous-emploi des jeunes



Annexe 4 : Organigramme du dispositif de coordination et de mise en œuvre



Annexe 5 : Calendrier intégré de suivi-évaluation

Types d'activités	Résultats majeurs attendus	Budget planifié	Calendrier de mise en œuvre									
			2013		2014		2015		2016		2017	
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
ACTIVITES DE SUIVI EVALUATION DE PSNEJ	I-Etudes/ Enquêtes et Recherches											
	Etude sur le niveau d'évolution de du chômage	Taux de chômage annuel des jeunes connu		x								
	Etude sur le niveau d'évolution du sous-emploi	Taux de sous-emploi annuel des jeunes connu		x								
	II-Système de suivi évaluation											
	Réunion du conseil présidentiel	Orientations politiques de mise en œuvre connues			x	x	x	x	x	x	x	x
	Réunion du comité de pilotage technique	Coordination technique et institutionnelle de la mise en œuvre assurée		x	xx							
	Réunion des pools d'acteurs par axe stratégique	L'état d'exécution des initiatives des différents acteurs est connu			x	x	x	x	x	x	x	x
	Revue semestrielle sectorielle	L'état de mise en œuvre des mesures sectorielles de promotion de l'emploi des jeunes partagé		x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Revue annuelle	Etat d'exécution des différents programmes partagé				x		x		x		x

Types d'activités	Résultats majeurs attendus	Budget planifié	Calendrier de mise en œuvre										
			2013		2014		2015		2016		2017		
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Evaluation participative (Forum de la jeunesse)	Le point de vue des jeunes sur l'état de mise en œuvre du plan stratégique est connu								x				x
Evaluation à mi-parcours	Etat d'avancement de mise en œuvre du PSNEJ connu								x				
Evaluation finale	l'évaluation des différents indicateurs de performance réalisée												x
Renforcement de capacités													
Atelier de formation sur la méthodologie de collecte d'information sur l'emploi des jeunes	Acteurs outillés pour une meilleure collecte des informations sur l'emploi des jeunes			x									

Annexe 6 : Méthode d'estimation de l'offre et de la demande d'emplois jeunes et calcul des élasticités

Cette partie est consacrée aux aspects théoriques et aux calculs des indicateurs selon les hypothèses formulées dans l'introduction de ce document.

A. ESTIMATION DE L'INVESTISSEMENT PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Il faut noter que les données sur l'investissement ne sont disponibles que par secteur public, privé et au niveau global. Pour ce faire, pour estimer les investissements par branche, nous avons supposé que l'investissement dans chaque branche d'activité reflète la structure de la production nationale. C'est-à-dire la part de chaque branche dans l'investissement global est presque la même pour la production nationale (PIB). Ainsi, les investissements par branche se déduisent selon la formule suivante:

$$INV_k = \frac{PIB_k}{\sum_{i=1}^n PIB_i} \times INV_T$$

INV_k est l'investissement de la branche k

INV_T est l'investissement total de l'économie

PIB_k représente le PIB de la branche k

B. ESTIMATION DE LA DEMANDE D'EMPLOI

Les estimations de cette partie sont basées sur les données du RGPH, du QUIBB 2006 et du QUIBB 2011.

1) Projection de la population

Étant donné que nous connaissons la population issue du RGPH 2010 et 1981, il a été déduit un taux de croissance démographique sur la période à partir de la formule suivante:

$$P_t = (1 + g)^{t-t_0} P_{t_0} \quad (1)$$

$$g = \left(\frac{P_t}{P_{t_0}} \right)^{\frac{1}{t-t_0}} - 1 \quad (2)$$

$$P_{i+1} = (1 + g)P_i \quad (3)$$

Où P_t est la population à la date t et P_{t_0} la population à la date t_0 , g est le taux de croissance démographique moyen entre t et t_0

Avec estimation, nous avons déduit la population pour les années 2006-2009 et 2011-2017.

2) Population potentiellement active

Les enquêtes QUIBB 2006 et QUIBB 2011 donnent le taux d'activité en 2006 et en 2011. Avec ces taux, nous avons déduit les populations potentiellement actives correspondantes aux deux périodes (2006 et 2011).

En utilisant la formule (2) et (3), on déduit les valeurs de la population active sur les périodes 2007-2010, et 2012-2017.

3) Taux d'activité

Le taux d'activité pour les périodes 2006 et 2011 étant connus et la valeur de la population potentiellement active pour les périodes 2007-2010 et 2012-2017 étant calculées. On déduit le taux d'activité pour ces dernières périodes par la formule suivante:

$$t_i^a = \frac{P_i^a}{P_i^{15-64}} \quad (4)$$

4) Demande d'emploi jeune

Comme l'indique la définition, nous avons considéré ici la population jeune âgée de 15 à 34 ans révolus exclus la catégorie qui est en fréquentation scolaire.

Dans cette partie, nous avons réparti cette population par:

- Région (Lomé, Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes)
- Milieu de résidence (Urbain, Rural)
- Niveau d'instruction (Aucun, Primaire, Secondaire 1^{er} cycle, Secondaire 2^{ième} cycle, Supérieur)
- Sexe (Masculin, Féminin)

Pour répartir la population selon ces différentes structures, nous avons considéré la structure la de la population issue de RGPH 2010 et celle issue l'enquête QUIBB 2006. Avec les informations issues de ces deux années, nous avons déduit le taux de croissance de la population jeune (confer la formule (2) et (3)).

La structure selon la région, le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le sexe est déduit selon formule ci-après:

$$a_k^s = \frac{P_{k,t}^{a,s}}{\sum_{i=1}^{n_s} P_{i,t}^{a,s}} \quad (5)$$

Où $P_{k,t}^{a,s}$ désigne la population active selon correspondant à la k^{ième} structure de la catégorie s pour une année t donnée.

C. ESTIMATION DE L'OFFRE D'EMPLOI

1) Taux de chômage

Les enquêtes QUIBB 2006 et QUIBB 2011 donnent le taux de chômage au sens du BIT avec la population potentiellement active. Etant donné que le chômage est étroitement lié au marché de l'emploi sur lequel interagissent les investissements. Nous avons indexé le taux de chômage à l'investissement. En effet, une unité additionnelle de l'investissement crée de l'emploi et donc réduit le niveau de chômage. Ainsi, pour calculer le taux de chômage pour les années où les données n'existent pas, nous avons déduit une élasticité moyenne entre le taux de chômage et l'investissement. Pour ce faire, nous disposons sur la période 2006 à 2011 les valeurs de l'investissement total, ce qui nous permet de déduire les taux de croissance de l'investissement total.

Par rapport au chômage, nous avons calculé à l'aide de la formule (2) le taux de progression du niveau de chômage entre 2006 et 2011. Ainsi, l'élasticité du chômage par rapport à l'investissement se déduit selon la formule ci-après:

$$\ell_{\text{Ch\^omage/Investissement}} = \frac{\frac{\Delta t_c}{t_c^{t-1}}}{\frac{\Delta Inv_c}{Inv_c^{t-1}}} = \frac{g_c}{g_{inv}} \quad (6)$$

Avec l'élasticité calculée et les données de taux de croissance de l'investissement existantes et projetées selon le comité PIB, nous déduisons les valeurs du taux de progression du taux de chômage selon la formule suivante:

$$g_c^i = \ell_{\text{Ch\^omage/Investissement}} \times g_{inv}^i \quad (7)$$

Les taux de chômage sur les périodes 2007-2010 et 2012-2017 sont calculés selon la formule ci-après:

$$t_c^i = (1 + g_c^i) \times t_c^{i-1} \quad (8)$$

2) Population en chômage

La population en chômage pour une période i est déterminée en utilisant le taux de chômage de la période i et la population potentiellement active de cette même période.

$$P_i^c = t_c^i \times P_i^a \quad (9)$$

3) Taux de sous-emploi et chômage rapporté à la population potentiellement active

La population en sous-emploi et en chômage est la somme de la population en sous-emploi et de la population en chômage.

$$P_t^{sc} = P_t^{se} + P_t^c \quad (10)$$

Le taux de sous-emploi et chômage rapporté à la population active se définit selon la formule ci-après:

$$\tau_t^{sc} = \frac{P_t^{sc}}{P_t^a} \quad (11) \text{ avec } P_t^{se} = \tau_t^{se} \times P_t^e \quad (12) \quad , \quad P_t^e = (1 - \tau_t^c) \times P_t^a \quad (13), \text{ et } P_t^c = \tau_t^c \times P_t^a \quad (14) \text{ en}$$

remplaçant les différentes valeurs on obtient la formule suivante

$$\tau_t^{sc} = \frac{\tau_t^{se} \times (1 - \tau_t^c) \times P_t^a + \tau_t^c \times P_t^a}{P_t^a} \text{ et par simplification on a } \tau_t^{sc} = \tau_t^{se} \times (1 - \tau_t^c) + \tau_t^c \quad (15)$$

On calcule avec la formule (15), le taux de sous-emploi et chômage pour la population jeune.

$$\tau_t^{sc,jeune} = \tau_t^{se,jeune} \times (1 - \tau_t^{c,jeune}) + \tau_t^{c,jeune} \quad (16)$$

4) Emploi jeune

Il faut rappeler que les considérations faites dans cette section sont valables au niveau de l'offre globale.

Pour estimer l'offre d'emploi jeune, il est utilisé le taux de chômage des jeunes et la population active jeune. Tout comme le taux de chômage global, le taux de chômage jeune provient de QUIBB 2006 et de QUIBB 2011.

L'offre d'emploi jeune se déduit selon la formule suivante:

$$D_t^{jeune} = O_t^{jeune} + C_t^{jeune} \quad (17)$$

Comme on a $C_t^{jeune} = \tau_t^{jeune} \times D_t^{jeune}$ (18) alors l'offre d'emploi devient

$$O_t^{jeune} = (1 - \tau_t^{jeune}) \times D_t^{jeune} \quad (19)$$

5) Sous-emploi jeune

Pour estimer le sous-emploi, nous nous sommes basés sur les taux de sous-emploi donnés respectivement par QUIBB 2006 et QUIBB 2011. Etant donné que les informations pour le taux de sous-emploi ne sont pas disponibles pour les périodes 2007-2010 et 2012, nous avons utilisé la même méthodologie que pour le taux de chômage. C'est-à-dire, le sous-emploi est indexé à l'investissement global, en calculant l'élasticité taux de sous-emploi rapporté à l'investissement. Ce qui a permis d'avoir les données pour les périodes 2007-2010 et 2012-2017.

6) Population totalement occupée

Cette estimation est faite à l'aide de la population occupée et la population sous employée. Etant donné que c'est le taux de chômage et de sous-emploi qui sont les données de base et qui permettent d'estimer l'offre d'emploi, la population totalement occupée se déduit suivant la formule ci-après:

$$P_t^{\text{totalement occupée}} = P_t^e - P_t^{se} \quad (20) \text{ en utilisant les relations (13) et (14) on a}$$

$$P_t^{\text{totalement occupée}} = (1 - \tau_t^{se}) \times (1 - \tau_t^c) \times P_t^a \quad (21)$$

7) Répartition de l'offre d'emploi par branche d'activité et secteur employeur

Cette répartition est faite par rapport à la structure de l'offre d'emploi jeune dans les branches d'activité économique. Les données de QUIBB 2006 et QUIBB 2011 permettent d'obtenir la répartition de la population active occupée par branche d'activités. Il faut noter qu'à ce niveau un travail d'ajustement a été fait pour harmoniser les rubriques des branches d'activité selon la structure fournie par le cadrage du comité PIB (juillet 2012).

Pour estimer les données manquantes pour les périodes 2007-2010 et 2012 et faire la projection pour la période 2013-2017, nous avons utilisé la même méthodologie que pour la répartition de la demande d'emploi. C'est-à-dire nous avons calculé pour chaque année la structure de l'offre d'emploi selon les formules (2), (3) et (5).

Les secteurs et branches d'activité sont les suivantes:

SECTEURS ET BRANCHES D'ACTIVITES	
Secteur primaire	Agriculture et Elevage Forêt, pêche
Secteur secondaire	Industries extractives Industries manufacturières Electricité, Eau et Gaz BTP
Secteur tertiaire	Commerce Transport, Entrepôts et Communications Banques, Assurances Autres services marchands
SECTEURS EMPLOYEURS	
Secteurs employeurs	Secteur privé Secteur publique

D. PAUVRETE

Il existe des méthodes plus précises d'estimation de l'incidence de pauvreté, néanmoins la méthode développée dans cette partie permet de lier l'évolution de l'incidence de pauvreté à la croissance économique. Comme dans les autres parties les estimations sont basées sur l'incidence de pauvreté en 2006 et en 2011.

1) Estimation de la population pauvre

Les données sur la pauvreté proviennent des enquêtes QUIBB 2006 et QUIBB 2011. A ce niveau, il est émis une hypothèse très forte selon laquelle l'incidence de pauvreté est corrélée négativement avec le PIB réel. En d'autre terme, si le taux de croissance du PIB réel croit d'un pourcent l'incidence de pauvreté aura baissé de x%.

Cette hypothèse permet de dégager l'élasticité du nombre de pauvreté par rapport au PIB réel. C'est la même méthodologie utilisée pour le calcul du taux de chômage selon la formule (5). L'incidence de pauvreté est déduite en rapport le nombre de pauvre estimé pour une année donnée à la population.

$$\ell_{pauvre / PIB_{réel}} = \frac{\frac{\Delta P^{Pauvre}}{P_{t-1}^{Pauvre}}}{\frac{\Delta PIB^{réel}}{PIB_{t-1}^{réel}}} = \frac{g_{pauvre}}{g_{PIB^{réel}}} \quad (22)$$

Avec l'élasticité calculée et les données de taux de croissance du PIB réel existantes et projetées selon le comité PIB, nous déduisons les valeurs du taux de progression du nombre de pauvre selon la formule suivante:

$$g_t^{Pauvre} = \ell_{pauvre / PIB_{réel}} \times g_t^{PIB^{réel}} \quad (23)$$

La population pauvre sur les périodes 2007-2010 et 2012-2017 est déduite selon la formule ci-après:

$$P_t^{Pauvre} = (1 + g_t^{Pauvre}) \times P_{t-1}^{Pauvre} \quad (24)$$

2) Incidence de pauvreté

L'incidence de pauvreté pour une période t donnée est déterminée en faisant le rapport de la population pauvre sur la population totale. On déduit également l'incidence de pauvre par région et par milieu de résidence. De façon générale, l'incidence de pauvreté est calculée selon la formule ci-après, avec s représentant la structure de la population (Région, et milieu de résidence).

$$I_t^{pauvre,s} = \frac{P_t^{pauvre,s}}{P_t^s} \quad (25)$$

E. SENSIBILITE DE L'EMPLOI DES JEUNES A L'INVESTISSEMENT

Cette partie aborde le calcul des élasticités de l'emploi à l'investissement.

1) Élasticité absolue

a) Calcul de l'élasticité absolue de l'emploi à l'investissement

$I^t = \sum_{k=1}^s I_k^t$ (26) L'investissement l'économie répartie sur les secteurs d'activité à une année t

$E^t = \sum_{k=1}^s E_k^t$ (27) Le volume d'emploi jeune crée dans l'économie à une année t

On définit l'élasticité absolue de l'emploi à l'investissement par $\xi_{E/I}^{a,t} = \frac{\partial E^t}{\partial I^t}$ (28)

, par ailleurs, l'élasticité absolue de l'emploi à l'investissement du secteur s est défini par

$$\xi_{E/I}^{a,s,t} = \frac{\partial E^{s,t}}{\partial I^{s,t}} \quad (29).$$

b) Relation entre l'élasticité absolue globale et l'élasticité absolue par secteur

Soit $\partial i_k^t = \frac{\partial I_k^t}{\partial I^t}$ (30) la variation de la part de l'investissement du secteur k dans l'investissement global.

De même $\partial e_k^t = \frac{\partial E_k^t}{\partial E^t}$ (31), la variation de la part de l'emploi créé dans le secteur k dans l'emploi global.

$\xi_{E/I}^{a,t} = \frac{\partial E^t}{\partial I^t} = \sum_{k=1}^s \frac{\partial E_k^t}{\partial I_k^t} \times \frac{\partial I_k^t}{\partial I^t}$ (32) avec la relation (30), on écrit:

$$\xi_{E/I}^{a,t} = \sum_{k=1}^s \frac{\partial E_k^t}{\partial I_k^t} \times \partial i_k^t = \sum_{k=1}^s \xi_{E_k/I_k}^{a,k,t} \times \partial i_k^t \quad (33)$$

2) Élasticité relative

a) Calcul de l'élasticité relative de l'emploi à l'investissement

L'élasticité relative de l'emploi à l'investissement se définit selon la formule ci-après :

$$\xi_{E/I}^{r,t} = \frac{\partial E^t}{\partial I^t} \times \frac{I^{t-1}}{E^{t-1}} \quad (34), \text{ cette formule prend en compte celle de l'élasticité absolue.}$$

Par ailleurs, l'élasticité relative de l'emploi à l'investissement par secteur se définit comme suite

$$\xi_{E_k/I_k}^{r,t} = \frac{\partial E_k^t}{\partial I_k^t} \times \frac{I_k^{t-1}}{E_k^{t-1}} \quad (35)$$

b) Relation entre l'élasticité relative globale et l'élasticité relative par secteur

Cette relation est fonction du rapport de la part de l'investissement du secteur k, et de la part de l'emploi créé dans ce secteur.

$$\xi_{E/I}^{r,t} = \frac{\partial E^t}{\partial I^t} \times \frac{I^{t-1}}{E^{t-1}} = \sum_{k=1}^s \left(\frac{\partial E_k^t}{\partial I_k^t} \times \frac{I_k^{t-1}}{E_k^{t-1}} \right) \times \left(\frac{E_k^{t-1}}{I_k^{t-1}} \times \frac{I^{t-1}}{E^{t-1}} \right) \quad (36) \text{ en utilisant les relations (34) et (35) et par}$$

$$\text{définition de } i_k^{t-1} = \frac{I_k^{t-1}}{I^{t-1}} \quad (37) \text{ et } e_k^t = \frac{E_k^t}{E^{t-1}} \quad (38) \text{ on a } \xi_{E/I}^{r,t} = \sum_{k=1}^s \xi_{E_k/I_k}^{r,t} \times \frac{e_k^t}{i_k^t} \quad (39)$$

Annexe 7 : Tableaux statistiques

Tableau 1 : Taux de chômage et de sous-emploi selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2006			2011		
	Taux de chômage	Taux de sous-emploi	Ensemble	Taux de chômage	Taux de sous-emploi	Ensemble
Urbain	14,3%	24,2%	38,5%	9,7%	19,2%	28,9%
Rural	2,9%	27,0%	29,9%	2,8%	26,9%	29,7%
15-35 ans	9,0%	25,5%	34,5%	8,1%	20,5%	28,6%
Total	6,8%	26,1%	32,9%	6,5%	22,8%	29,3%

Source : QUIBB 2006 et 2011

Tableau 2 : Situation globale du marché de l'emploi des jeunes de 2008 à 2012

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2008-2012
Population jeune 15 à 34 ans	1 942 545	2 006 618	2 072 848	2 141 310	2 212 079	2 075 080
Demande d'emplois jeunes	1 359 458	1 390 252	1 421 744	1 453 949	1 486 884	1 422 457
Offre d'emplois jeunes	1 238 945	1 273 355	1 306 032	1 336 179	1 372 503	1 305 403
Demande excédentaire ou chômeurs	120 513	116 897	115 712	117 770	114 381	117 055
Population jeune en sous-emploi	305 568	280 934	269 220	273 917	252 380	276 404
Population jeune au chômage et en sous-emploi	426 081	397 832	384 932	391 687	366 761	393 459

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 3 : Indicateurs moyens d'offre et d'emplois jeunes par région de 2008 à 2012

Indicateurs	Demande d'emplois jeunes	Offre d'emplois jeunes	Demande excédentaire ou chômeurs	Jeunes en chômage et sous-emploi	Taux de chômage	Taux de sous-emploi
Région	1 422 457	1 305 403	117 055	393 459	8,2%	27,7%
Commune de Lomé	244 824	172 172	72 652	108 845	29,7%	44,5%
Maritime	414 394	412 572	1 822	89 052	0,4%	21,5%
Plateaux	299 247	281 105	18 142	77 896	6,1%	26,0%
Centrale	134 023	124 004	10 019	36 246	7,5%	27,0%
Kara	161 611	153 724	7 887	40 476	4,9%	25,0%
Savanes	168 359	161 826	6 533	40 944	3,9%	24,3%
Milieu de résidence	1 422 457	1 305 403	117 055	393 459	8,2%	27,7%
Urbain	653 513	559 914	93 599	211 395	14,3%	32,3%
Rural	768 944	745 488	23 456	182 063	3,1%	23,7%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 4 : Emplois jeunes créés par secteur d'activité de 2008 à 2012

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2008-2012	Poids 2008-2012
Secteurs et branches d'activité	1 238 945	1 273 355	1 306 032	1 336 179	1 372 503	1 305 403	100%
Secteur primaire	464 793	476 731	485 547	490 378	499 853	483 460	37%
Secteur secondaire	233 863	245 004	257 010	269 908	283 734	257 904	20%
Secteur tertiaire	540 289	551 620	563 475	575 893	588 916	564 039	43%
Secteurs employeurs	1 238 945	1 273 355	1 306 032	1 336 179	1 372 503	1 305 403	100%
Secteur privé	1 193 781	1 219 346	1 241 447	1 258 948	1 280 149	1 238 734	95%
Secteur public	45 164	54 008	64 584	77 231	92 355	66 669	5%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 5 : Structure des emplois dans les entreprises togolaises de 2008 à 2012

Indicateurs	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012(*)	Total	Moyenne 2008-2012	Part 2008-2012
BTP	932	691	509	1 664	719	8 831	903	2%
Commerce	6 101	6 289	6 087	7 204	3 479	46 682	5 832	11%
Hôtels et restaurants	496	518	496	452	222	3 704	437	1%
Industrie	32 163	29 946	30 558	33 462	16 730	253 919	28 572	52%
Transit	18 268	22 657	20 955	22 692	11 073	100 826	19 129	35%
Transports terrestres	686	663	623	553	260	5 583	557	1%
Emplois totaux	58 646	60 764	59 228	66 026	32 482	419 544	55 429	100%

Source : Direction de l'Economie. (*) Les données de 2012 concernent les 1^{er} et 2^e trimestres.

Tableau 6 : Structure des emplois permanents selon les branches dans les entreprises togolaises de 2008 à 2012

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012 prévision	Total général	Moyenne 2004- 2007	Moyenne 2008- 2012
Part emplois permanents	57%	55%	59%	56%	58%	61%	70%	57%
BTP	71%	78%	67%	61%	68%	66%	69%	69%
Commerce	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Hôtels et restaurants	98%	98%	98%	98%	98%	98%	99%	98%
Industrie	58%	56%	60%	56%	59%	61%	64%	58%
Transit	38%	39%	43%	40%	41%	43%	92%	40%
Transports terrestres	81%	82%	87%	93%	87%	82%	78%	86%

Source : Base de données intégrée du dispositif de suivi conjoncturel (Direction de l'Economie, juin 2013).

Tableau 7 : Indices de pauvreté des jeunes par région de 2008 à 2012

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2008- 2012
Région						
Lomé	19,7%	19,7%	19,7%	21,5%	21,5%	20,4%
Maritime	62,7%	62,9%	63,0%	47,7%	47,9%	56,8%
Plateaux	49,0%	49,0%	48,9%	58,4%	58,3%	52,7%
Centrale	67,8%	67,8%	67,8%	71,8%	71,9%	69,4%
Kara	68,9%	69,0%	69,1%	57,9%	58,1%	64,6%
Savanes	81,1%	81,1%	81,2%	81,0%	81,1%	81,1%
Milieu de résidence						
Urbain	35,2%	35,7%	36,2%	31,8%	32,4%	34,3%
Rural	71,9%	72,4%	72,9%	71,6%	72,1%	72,2%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 8 : Projection sur la sensibilité de l'emploi à l'investissement de 2008 à 2012

Elasticité relative	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2008-2012
Secteurs et branches d'activité	0,16	0,12	0,18	0,27	0,12	0,17
Secteur primaire	0,08	0,08	0,23	0,09	0,10	0,12
Secteur secondaire	0,39	0,46	0,35	0,47	0,18	0,37
Secteur tertiaire	1,11	0,14	0,08	0,83	0,11	0,45
Secteurs employeurs	0,16	0,12	0,18	0,27	0,12	0,17
Secteur privé	1,06	1,07	0,91	0,62	0,12	0,76
Secteur public	0,18	0,23	0,58	1,16	0,64	0,56
Elasticité absolue	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2008-2012
Secteurs et branches d'activité	1,11	0,76	0,95	1,23	0,54	0,92
Secteur primaire	0,47	0,38	0,83	0,30	0,30	0,46
Secteur secondaire	2,17	2,39	1,72	2,15	0,78	1,84
Secteur tertiaire	10,32	1,26	0,70	5,59	0,74	3,72
Secteurs employeurs	1,11	0,76	0,95	1,23	0,54	0,92
Secteur privé	8,25	8,35	7,07	4,86	0,93	5,89
Secteur public	0,28	0,21	0,34	0,61	0,34	0,36

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 9 : Indice de pauvreté des jeunes de 2013 à 2017

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Taux de croissance du PIB réel	6,4%	6,5%	6,8%	5,8%	7,0%	4,3%	6,5%
Incidence de pauvreté globale	56,6%	55,6%	54,5%	53,7%	52,6%	59,4%	54,6%
Incidence de pauvreté des jeunes	52,8%	52,8%	52,8%	52,9%	52,9%	54,6%	52,8%
Région							
Lomé	21,6%	21,6%	21,7%	21,7%	21,7%	20,4%	21,7%
Maritime	48,2%	48,4%	48,6%	48,8%	49,0%	56,8%	48,6%
Plateaux	58,2%	58,0%	57,9%	57,8%	57,7%	52,7%	57,9%
Centrale	71,9%	71,9%	72,0%	72,0%	72,0%	69,4%	72,0%
Kara	58,2%	58,4%	58,6%	58,7%	58,9%	64,6%	58,6%
Savanes	81,2%	81,2%	81,3%	81,4%	81,5%	81,1%	81,3%
Milieu de résidence							
Urbain	32,9%	33,3%	33,8%	34,2%	34,6%	34,3%	33,7%
Rural	72,6%	73,1%	73,7%	74,2%	74,8%	72,2%	73,7%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 10 : Secteur porteur d'emplois sur la période 2008-2012

ELASTICITE ABSOLUE (10⁻⁶)	2008	2009	2010	2011	2012
Secteurs et branches d'activité	1,11	0,76	0,95	1,23	0,54
Secteur primaire	0,47	0,38	0,83	0,30	0,30
Agriculture et Elevage	0,48	0,40	0,94	0,30	0,32
Forêt et Pêche	0,22	0,02	0,03	0,09	0,02
Secteur secondaire	2,17	2,39	1,72	2,15	0,78
Industries extractives	-0,24	3,07	0,76	-0,23	-0,12
Industries manufacturières	6,90	2,45	3,39	8,82	1,73
Electricité, Eau et Gaz	-7,54	0,12	0,10	0,14	0,06
BTP	-2,64	35,65	0,94	4,77	1,03
Secteur tertiaire	10,32	1,26	0,70	5,59	0,74
Commerce	-4,50	4,59	0,83	7,65	0,83
Transport, Entrepôts et Communications	31,73	1,22	1,16	8,90	1,34
Banques, Assurances	0,57	0,35	0,58	0,95	0,34
Autres services marchands	0,63	0,32	0,18	2,86	0,21
Secteurs employeurs	1,11	0,76	0,95	1,23	0,54
Secteur privé	8,25	8,35	7,07	4,86	0,93
Secteur public	0,28	0,21	0,34	0,61	0,34

Tableau 11 : Projection de la situation globale du marché de l'emploi des jeunes de 2013 à 2017

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Taux de croissance du PIB réel	6,4%	6,5%	6,8%	5,8%	7,0%	4,3%	6,5%
Demande d'emplois jeunes	1 520 565	1 555 009	1 590 233	1 626 255	1 663 093	1 422 457	1 591 031
Offre d'emplois jeunes	1 407 776	1 441 906	1 476 802	1 511 690	1 547 233	1 305 403	1 477 081
Demande excédentaire	112 789	113 103	113 431	114 565	115 860	117 055	113 949

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 12 : Indicateurs d'offre et demande d'emplois jeunes par région, résidence, niveau d'instruction et sexe de 2013 à 2017

Indicateurs	2008-2012				2013-2017			
	Demande d'emplois jeunes	Offre d'emplois jeunes	Demande excédentaire ou chômeurs	Taux de chômage	Demande d'emplois jeunes	Offre d'emplois jeunes	Demande excédentaire ou chômeurs	Taux de chômage
Région								
Lomé	244 824	172 172	72 652	29,7%	276 127	253 430	22 696	8,2%
Maritime	414 394	412 572	1 822	0,4%	494 619	488 369	6 250	1,3%
Plateaux	299 247	281 105	18 142	6,1%	313 846	271 657	42 189	13,4%
Centrale	134 023	124 004	10 019	7,5%	155 487	144 720	10 767	6,9%
Kara	161 611	153 724	7 887	4,9%	186 791	164 452	22 339	12,0%
Savanes	168 359	161 826	6 533	3,9%	164 160	154 453	9 707	5,9%
Milieu de résidence								
Urbain	653 513	559 914	93 599	14,3%	856 865	788 738	68 126	8,0%
Rural	768 944	745 488	23 456	3,1%	734 166	688 343	45 823	6,2%
Niveau d'instruction								
Sans niveau	455 455	422 368	33 087	7,3%	410 754	416 718	-5 964	-1,5%
Niveau primaire	509 735	470 867	38 868	7,6%	464 764	415 292	49 471	10,6%
Niveau secondaire 1	280 481	258 368	22 112	7,9%	381 017	353 947	27 070	7,1%
Niveau secondaire 2	117 582	103 566	14 016	11,9%	195 855	166 640	29 214	14,9%
Niveau supérieur	59 204	50 233	8 971	15,2%	138 642	124 484	14 158	10,2%
Sexe								
Masculin	694 713	666 680	28 034	4,0%	916 790	906 258	10 532	1,1%
Féminin	727 744	638 723	89 021	12,2%	674 241	570 824	103 418	15,3%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 13 : Projection de la répartition de l'offre d'emplois jeunes par secteur de 2013 à 2017

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017	Poids 2008-2012	Poids 2013-2017
Secteurs d'activité	1 407 776	1 441 906	1 476 802	1 511 690	1 547 233	1 305 403	1 477 081	100%	100%
Secteur primaire	506 660	510 605	513 490	514 418	513 919	483 460	511 818	37%	35%
Secteur secondaire	298 529	314 342	331 229	349 255	368 490	257 904	332 369	20%	23%
Secteur tertiaire	602 588	616 960	632 083	648 017	664 824	564 039	632 894	43%	43%
Secteurs employeurs	1 407 776	1 441 906	1 476 802	1 511 690	1 547 233	1 305 403	1 477 081	100%	100%
Secteur privé	1 297 337	1 309 840	1 318 875	1 322 838	1 321 399	1 238 734	1 314 058	95%	89%
Secteur public	110 440	132 066	157 927	188 852	225 834	66 669	163 024	5%	11%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 14 : Projection des élasticités de l'emploi à l'investissement de 2013 à 2017

Elasticité relative (%)	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,17	0,29	0,29	0,44	0,49	0,17	0,33
Secteur primaire	0,11	0,15	0,10	0,02	-0,01	0,12	0,07
Secteur secondaire	0,31	0,68	0,68	0,82	0,48	0,37	0,59
Secteur tertiaire	0,11	0,17	0,19	2,02	-0,63	0,45	0,37
Secteurs employeurs	0,17	0,29	0,29	0,44	0,49	0,17	0,33
Secteur privé	0,11	0,15	0,05	0,04	-0,03	0,76	0,07
Secteur public	1,05	1,89	4,23	5,09	3,23	0,56	3,10
Elasticité absolue (%)	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,61	0,94	0,89	1,28	1,38	0,92	1,02
Secteur primaire	0,30	0,35	0,22	0,05	-0,03	0,46	0,18
Secteur secondaire	1,09	2,16	2,11	2,48	1,44	1,84	1,86
Secteur tertiaire	0,63	0,81	0,82	7,89	-2,48	3,72	1,53
Secteurs employeurs	0,61	0,94	0,89	1,28	1,38	0,92	1,02
Secteur privé	0,75	0,94	0,32	0,23	-0,15	5,89	0,42
Secteur public	0,51	0,93	2,26	3,11	2,27	0,36	1,82

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 15 : Minimum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement (élasticité absolue)

Minimum d'emploi créé avec le CPIA une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,20	0,31	0,30	0,43	0,46	0,31	0,34
Secteur primaire	0,04	0,04	0,02	0,01	-0,01	0,08	0,02
Agriculture et Elevage	0,04	0,04	0,02	0,01	-0,01	0,08	0,02
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,08	0,14	0,14	0,22	0,25	0,11	0,17
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Industries manufacturières	0,06	0,10	0,10	0,15	0,16	0,09	0,11
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,03	0,05	0,05	0,07	0,09	0,03	0,06
Secteur tertiaire	0,08	0,13	0,13	0,19	0,22	0,11	0,15
Commerce	0,03	0,06	0,05	0,08	0,08	0,05	0,06
Transport, Entrepôts et Communications	0,03	0,06	0,06	0,09	0,11	0,04	0,07
Banques, Assurances	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
Autres services marchands	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Secteurs employeurs	0,20	0,31	0,30	0,43	0,46	0,31	0,34
Secteur privé	0,10	0,11	0,08	0,05	-0,02	0,21	0,06
Secteur public	0,10	0,20	0,22	0,38	0,48	0,10	0,28
Maximum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,30	0,47	0,44	0,64	0,69	0,46	0,51
Secteur primaire	0,06	0,05	0,04	0,02	-0,01	0,12	0,03
Agriculture et Elevage	0,06	0,05	0,04	0,02	-0,01	0,12	0,03
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,13	0,22	0,21	0,33	0,37	0,17	0,25
Industries extractives	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00
Industries manufacturières	0,09	0,15	0,15	0,22	0,24	0,13	0,17
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
BTP	0,04	0,07	0,07	0,11	0,13	0,05	0,08
Secteur tertiaire	0,12	0,20	0,19	0,29	0,33	0,17	0,22
Commerce	0,05	0,08	0,08	0,12	0,13	0,08	0,09
Transport, Entrepôts et Communications	0,05	0,09	0,09	0,14	0,16	0,07	0,11

Minimum d'emploi créé avec le CPIA une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008- 2012	Moyenne 2013- 2017
Banques, Assurances	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01
Autres services marchands	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01
Secteurs employeurs	0,30	0,47	0,44	0,64	0,69	0,46	0,51
Secteur privé	0,15	0,17	0,11	0,07	-0,03	0,31	0,10
Secteur public	0,16	0,30	0,33	0,57	0,72	0,15	0,41

Tableau 15 bis : Minimum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement, Elasticité relative

Minimum d'emploi créé avec le CPIA une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008- 2012	Moyenne 2013- 2017
Secteurs et branches d'activité	0,06	0,10	0,10	0,15	0,16	0,06	0,11
Secteur primaire	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01
Agriculture et Elevage	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,02	0,04	0,05	0,08	0,09	0,02	0,06
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries manufacturières	0,02	0,03	0,03	0,05	0,06	0,02	0,04
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,01	0,01	0,02	0,03	0,03	0,01	0,02
Secteur tertiaire	0,02	0,04	0,04	0,07	0,08	0,02	0,05
Commerce	0,01	0,02	0,02	0,03	0,03	0,01	0,02
Transport, Entrepôts et Communications	0,01	0,02	0,02	0,03	0,04	0,01	0,02
Banques, Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres services marchands	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteurs employeurs	0,06	0,10	0,10	0,15	0,16	0,06	0,11
Secteur privé	0,03	0,04	0,02	0,02	-0,01	0,04	0,02
Secteur public	0,03	0,06	0,07	0,13	0,17	0,02	0,09
Maximum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008- 2012	Moyenne 2013- 2017
	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Secteurs et branches d'activité	0,08	0,14	0,14	0,22	0,24	0,09	0,17
Secteur primaire	0,02	0,02	0,01	0,01	0,00	0,02	0,01
Agriculture et Elevage	0,02	0,02	0,01	0,01	0,00	0,02	0,01
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,03	0,07	0,07	0,11	0,13	0,03	0,08
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries manufacturières	0,02	0,05	0,05	0,08	0,09	0,02	0,06
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,01	0,02	0,02	0,04	0,05	0,01	0,03
Secteur tertiaire	0,03	0,06	0,06	0,10	0,12	0,03	0,07
Commerce	0,01	0,03	0,03	0,04	0,05	0,02	0,03
Transport, Entrepôts et Communications	0,01	0,03	0,03	0,05	0,06	0,01	0,04
Banques, Assurances	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00
Autres services marchands	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00
Secteurs employeurs	0,08	0,14	0,14	0,22	0,24	0,09	0,17
Secteur privé	0,04	0,05	0,04	0,03	-0,01	0,06	0,03
Secteur public	0,04	0,09	0,11	0,20	0,25	0,03	0,14

Tableau 16 : Principaux indicateurs selon le scenario de référence

SCENARIO DE REFERENCE	Moyenne 2008- 2012	Moyenne 2013- 2017	Variation absolue	Impact moyen 2013-2017
Demande d'emplois	1 422 457	1 591 031	168 573	0
Offre d'emplois	1 305 403	1 477 216	171 813	135
Taux de chômage	6,55%	6,17%	-0,38%	0,00%
Taux de chômage jeune	8,24%	7,16%	-1,08%	-0,01%
Taux de sous-emploi	23,57%	20,02%	-3,55%	-0,03%
Taux de sous-emploi jeune	21,25%	15,84%	-5,40%	-0,04%
Demande excédentaire d'emploi jeune	117 055	113 815	-3 240	-135
Elasticité absolue	0,92	1,01	0,09	-0,01
Elasticité relative	0,17	0,33	0,16	0,00
Incidence de pauvreté	59,45%	54,84%	-4,61%	0,3%
Incidence de pauvreté jeune	54,58%	52,84%	-1,74%	0,0%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 17 : Elasticité absolue sans CPIA

Sans CPIA	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,59	0,93	0,89	1,28	1,37	0,92	1,01
Secteur primaire	0,11	0,11	0,07	0,03	-0,02	0,25	0,06
Agriculture et Elevage	0,11	0,11	0,07	0,03	-0,02	0,25	0,06
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,25	0,43	0,43	0,66	0,74	0,34	0,50
Industries extractives	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01
Industries manufacturières	0,17	0,30	0,29	0,44	0,48	0,26	0,34
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
BTP	0,08	0,14	0,14	0,22	0,26	0,10	0,17
Secteur tertiaire	0,23	0,39	0,38	0,58	0,65	0,33	0,45
Commerce	0,10	0,17	0,16	0,24	0,25	0,16	0,18
Transport, Entrepôts et Communications	0,10	0,18	0,18	0,28	0,32	0,13	0,21
Banques, Assurances	0,01	0,02	0,02	0,03	0,04	0,01	0,02
Autres services marchands	0,02	0,03	0,02	0,04	0,04	0,03	0,03
Secteurs employeurs	0,59	0,93	0,89	1,28	1,37	0,92	1,01
Secteur privé	0,29	0,34	0,23	0,14	-0,06	0,62	0,19
Secteur public	0,30	0,59	0,66	1,13	1,43	0,30	0,82
Minimum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,20	0,31	0,30	0,43	0,46	0,31	0,34
Secteur primaire	0,04	0,04	0,02	0,01	-0,01	0,08	0,02
Agriculture et Elevage	0,04	0,04	0,02	0,01	-0,01	0,08	0,02
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,08	0,14	0,14	0,22	0,25	0,11	0,17
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Industries manufacturières	0,06	0,10	0,10	0,15	0,16	0,09	0,11
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,03	0,05	0,05	0,07	0,09	0,03	0,06
Secteur tertiaire	0,08	0,13	0,13	0,19	0,22	0,11	0,15
Commerce	0,03	0,06	0,05	0,08	0,08	0,05	0,06
Transport, Entrepôts et Communications	0,03	0,06	0,06	0,09	0,11	0,04	0,07
Banques, Assurances	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
Autres services marchands	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Secteurs employeurs	0,20	0,31	0,30	0,43	0,46	0,31	0,34
Secteur privé	0,10	0,11	0,08	0,05	-0,02	0,21	0,06
Secteur public	0,10	0,20	0,22	0,38	0,48	0,10	0,27
Maximum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,30	0,47	0,44	0,64	0,69	0,46	0,51
Secteur primaire	0,06	0,05	0,04	0,02	-0,01	0,12	0,03
Agriculture et Elevage	0,06	0,05	0,04	0,02	-0,01	0,12	0,03
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,12	0,22	0,21	0,33	0,37	0,17	0,25
Industries extractives	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00
Industries manufacturières	0,09	0,15	0,14	0,22	0,24	0,13	0,17
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
BTP	0,04	0,07	0,07	0,11	0,13	0,05	0,08
Secteur tertiaire	0,11	0,20	0,19	0,29	0,32	0,17	0,22
Commerce	0,05	0,08	0,08	0,12	0,13	0,08	0,09
Transport, Entrepôts et Communications	0,05	0,09	0,09	0,14	0,16	0,07	0,11
Banques, Assurances	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01
Autres services marchands	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01
Secteurs employeurs	0,30	0,47	0,44	0,64	0,69	0,46	0,51
Secteur privé	0,14	0,17	0,11	0,07	-0,03	0,31	0,09
Secteur public	0,15	0,29	0,33	0,57	0,71	0,15	0,41

Tableau 17 bis : Elasticité relative sans CPIA et avec CPIA

Sans CPIA	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,59	0,93	0,89	1,28	1,37	0,92	1,01
Secteur primaire	0,11	0,11	0,07	0,03	-0,02	0,25	0,06
Agriculture et Elevage	0,11	0,11	0,07	0,03	-0,02	0,25	0,06
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,25	0,43	0,43	0,66	0,74	0,34	0,50
Industries extractives	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01
Industries manufacturières	0,17	0,30	0,29	0,44	0,48	0,26	0,34
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
BTP	0,08	0,14	0,14	0,22	0,26	0,10	0,17

Secteur tertiaire	0,23	0,39	0,38	0,58	0,65	0,33	0,45
Commerce	0,10	0,17	0,16	0,24	0,25	0,16	0,18
Transport, Entrepôts et Communications	0,10	0,18	0,18	0,28	0,32	0,13	0,21
Banques, Assurances	0,01	0,02	0,02	0,03	0,04	0,01	0,02
Autres services marchands	0,02	0,03	0,02	0,04	0,04	0,03	0,03
Secteurs employeurs	0,59	0,93	0,89	1,28	1,37	0,92	1,01
Secteur privé	0,29	0,34	0,23	0,14	-0,06	0,62	0,19
Secteur public	0,30	0,59	0,66	1,13	1,43	0,30	0,82
Minimum d'emploi créé avec le CPIA une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Secteurs et branches d'activité	0,20	0,31	0,30	0,43	0,46	0,31	0,34
Secteur primaire	0,04	0,04	0,02	0,01	-0,01	0,08	0,02
Agriculture et Elevage	0,04	0,04	0,02	0,01	-0,01	0,08	0,02
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,08	0,14	0,14	0,22	0,25	0,11	0,17
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Industries manufacturières	0,06	0,10	0,10	0,15	0,16	0,09	0,11
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,03	0,05	0,05	0,07	0,09	0,03	0,06
Secteur tertiaire	0,08	0,13	0,13	0,19	0,22	0,11	0,15
Commerce	0,03	0,06	0,05	0,08	0,08	0,05	0,06
Transport, Entrepôts et Communications	0,03	0,06	0,06	0,09	0,11	0,04	0,07
Banques, Assurances	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
Autres services marchands	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Secteurs employeurs	0,20	0,31	0,30	0,43	0,46	0,31	0,34
Secteur privé	0,10	0,11	0,08	0,05	-0,02	0,21	0,06
Secteur public	0,10	0,20	0,22	0,38	0,48	0,10	0,27
Maximum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Secteurs et branches d'activité	0,30	0,47	0,44	0,64	0,69	0,46	0,51
Secteur primaire	0,06	0,05	0,04	0,02	-0,01	0,12	0,03
Agriculture et Elevage	0,06	0,05	0,04	0,02	-0,01	0,12	0,03
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,12	0,22	0,21	0,33	0,37	0,17	0,25
Industries extractives	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00
Industries manufacturières	0,09	0,15	0,14	0,22	0,24	0,13	0,17
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
BTP	0,04	0,07	0,07	0,11	0,13	0,05	0,08
Secteur tertiaire	0,11	0,20	0,19	0,29	0,32	0,17	0,22
Commerce	0,05	0,08	0,08	0,12	0,13	0,08	0,09
Transport, Entrepôts et Communications	0,05	0,09	0,09	0,14	0,16	0,07	0,11
Banques, Assurances	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01
Autres services marchands	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01
Secteurs employeurs	0,30	0,47	0,44	0,64	0,69	0,46	0,51
Secteur privé	0,14	0,17	0,11	0,07	-0,03	0,31	0,09
Secteur public	0,15	0,29	0,33	0,57	0,71	0,15	0,41

Tableau 18 : Principaux indicateurs selon le scénario d'accélération

SCENARIO D'ACCELERATION	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017	Variation absolue	Impact moyen 2013-2017
Demande d'emplois	1 422 457	1 591 031	168 573	0
Offre d'emplois	1 305 403	1 482 578	177 176	5 497
Taux de chômage	6,55%	6,04%	-0,51%	-0,13%
Taux de chômage jeune	8,24%	6,83%	-1,41%	-0,34%
Taux de sous-emploi	23,57%	18,94%	-4,62%	-1,10%
Taux de sous-emploi jeune	21,25%	14,35%	-6,89%	-1,53%
Demande excédentaire d'emploi jeune	117 055	108 452	-8 602	-5 497
Elasticité absolue	0,92	3,73	2,81	2,7
Elasticité relative	0,17	0,17	0,00	-0,2
Incidence de pauvreté	59,45%	54,46%	-4,99%	-0,13%
Incidence de pauvreté jeune	54,58%	52,84%	-1,74%	-0,01%

Source : DGSCN, juin 2013

Tableau 19 : Elasticité absolue sans CPIA et avec CPIA

Sans CPIA	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,44	0,54	0,49	0,44	0,36	0,92	0,45
Secteur primaire	0,09	0,07	0,05	0,02	0,00	0,25	0,05
Agriculture et Elevage	0,09	0,07	0,05	0,02	0,00	0,25	0,04
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,18	0,24	0,23	0,22	0,19	0,34	0,21
Industries extractives	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
Industries manufacturières	0,13	0,17	0,16	0,15	0,12	0,26	0,14
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,06	0,08	0,08	0,07	0,06	0,10	0,07
Secteur tertiaire	0,17	0,23	0,21	0,20	0,17	0,33	0,20
Commerce	0,08	0,10	0,09	0,08	0,07	0,16	0,08
Transport, Entrepôts et Communications	0,07	0,10	0,10	0,09	0,08	0,13	0,09
Banques, Assurances	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Autres services marchands	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01	0,03	0,01
Secteurs employeurs	0,44	0,54	0,49	0,44	0,36	0,92	0,45
Secteur privé	0,23	0,21	0,14	0,07	0,01	0,62	0,13
Secteur public	0,22	0,33	0,35	0,37	0,35	0,30	0,32
Minimum d'emploi créé avec le CPIA une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,22	0,89	0,90	0,81	0,66	0,31	0,70
Secteur primaire	0,04	0,11	0,08	0,04	0,01	0,08	0,06
Agriculture et Elevage	0,04	0,11	0,08	0,04	0,01	0,08	0,06
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,09	0,40	0,43	0,40	0,34	0,11	0,33
Industries extractives	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	-0,01
Industries manufacturières	0,06	0,28	0,29	0,27	0,22	0,09	0,23
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
BTP	0,03	0,13	0,14	0,14	0,12	0,03	0,11
Secteur tertiaire	0,09	0,38	0,39	0,37	0,31	0,11	0,31
Commerce	0,04	0,16	0,17	0,15	0,12	0,05	0,13
Transport, Entrepôts et Communications	0,04	0,16	0,18	0,17	0,15	0,04	0,14
Banques, Assurances	0,00	0,02	0,02	0,02	0,02	0,00	0,02
Autres services marchands	0,01	0,03	0,03	0,03	0,02	0,01	0,02
Secteurs employeurs	0,22	0,89	0,90	0,81	0,66	0,31	0,70
Secteur privé	0,11	0,35	0,26	0,13	0,01	0,21	0,17
Secteur public	0,11	0,54	0,65	0,68	0,65	0,10	0,53
Maximum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,30	0,98	0,98	0,88	0,72	0,46	0,77
Secteur primaire	0,06	0,12	0,09	0,04	0,01	0,12	0,06
Agriculture et Elevage	0,06	0,12	0,09	0,04	0,01	0,12	0,06
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,12	0,44	0,47	0,44	0,37	0,17	0,37
Industries extractives	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	-0,01
Industries manufacturières	0,09	0,31	0,32	0,29	0,24	0,13	0,25
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
BTP	0,04	0,14	0,15	0,15	0,13	0,05	0,12
Secteur tertiaire	0,12	0,41	0,43	0,40	0,34	0,17	0,34
Commerce	0,05	0,18	0,18	0,16	0,14	0,08	0,14
Transport, Entrepôts et Communications	0,05	0,18	0,19	0,19	0,16	0,07	0,15
Banques, Assurances	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02
Autres services marchands	0,01	0,03	0,03	0,03	0,02	0,01	0,03
Secteurs employeurs	0,30	0,98	0,98	0,88	0,72	0,46	0,77
Secteur privé	0,15	0,38	0,28	0,14	0,02	0,31	0,19
Secteur public	0,15	0,60	0,71	0,74	0,71	0,15	0,58

Tableau 19 bis : Elasticité relative sans CPIA et avec CPIA

Sans CPIA	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,17	0,17	0,18	0,18	0,16	0,17	0,17
Secteur primaire	0,02	0,02	0,02	0,01	0,00	0,04	0,01
Agriculture et Elevage	0,02	0,02	0,02	0,01	0,00	0,04	0,01
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,05	0,08	0,08	0,09	0,08	0,06	0,08
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries manufacturières	0,04	0,05	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02	0,03
Secteur tertiaire	0,05	0,07	0,08	0,08	0,08	0,06	0,07
Commerce	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Transport, Entrepôts et Communications	0,02	0,03	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03
Banques, Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres services marchands	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
Secteurs employeurs	0,12	0,17	0,18	0,18	0,16	0,17	0,16
Secteur privé	0,06	0,07	0,05	0,03	0,00	0,11	0,04
Secteur public	0,06	0,11	0,13	0,15	0,16	0,06	0,12
Minimum d'emploi créé avec le CPIA une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,08	0,29	0,33	0,33	0,30	0,06	0,26
Secteur primaire	0,01	0,04	0,03	0,01	0,00	0,01	0,02
Agriculture et Elevage	0,01	0,04	0,03	0,01	0,00	0,01	0,02
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,02	0,13	0,16	0,16	0,15	0,02	0,13
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries manufacturières	0,02	0,09	0,11	0,11	0,10	0,02	0,08
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,01	0,04	0,05	0,05	0,05	0,01	0,04
Secteur tertiaire	0,02	0,12	0,14	0,15	0,14	0,02	0,12
Commerce	0,01	0,05	0,06	0,06	0,06	0,01	0,05
Transport, Entrepôts et Communications	0,01	0,05	0,06	0,07	0,07	0,01	0,05
Banques, Assurances	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
Autres services marchands	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
Secteurs employeurs	0,06	0,29	0,33	0,33	0,30	0,06	0,26
Secteur privé	0,03	0,11	0,09	0,05	0,01	0,04	0,06
Secteur public	0,03	0,18	0,24	0,27	0,29	0,02	0,20
Maximum d'emploi créé avec le CPIA pour une unité d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2013-2017
Secteurs et branches d'activité	0,11	0,32	0,36	0,36	0,32	0,09	0,29
Secteur primaire	0,02	0,04	0,03	0,02	0,00	0,04	0,02
Agriculture et Elevage	0,02	0,02	0,02	0,01	0,00	0,03	0,01
Forêt et Pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur secondaire	0,03	0,07	0,08	0,09	0,08	0,03	0,07
Industries extractives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries manufacturières	0,02	0,04	0,06	0,06	0,05	0,02	0,05
Electricité, Eau et Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BTP	0,01	0,02	0,03	0,03	0,03	0,01	0,02
Secteur tertiaire	0,03	0,07	0,09	0,09	0,09	0,04	0,07
Commerce	0,02	0,04	0,05	0,05	0,04	0,02	0,04
Transport, Entrepôts et Communications	0,01	0,03	0,04	0,04	0,04	0,01	0,03
Banques, Assurances	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Autres services marchands	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00
Secteurs employeurs	0,08	0,15	0,18	0,18	0,17	0,09	0,15
Secteur privé	0,06	0,12	0,10	0,05	0,01	0,11	0,07
Secteur public	0,05	0,13	0,16	0,17	0,16	0,05	0,13

Tableau 20 : Projets financés au 30 juin 2013 et emplois créés.

PROGRAMMES OU PROJETS					
Nom du projet	Jeunes formés	Nombre d'emplois temporaires créés au 30 juin 2013	Nombre d'emplois Permanent créés au 30 juin 2013	Montant total réellement investi au 30 juin 2013 en FCFA	Contact
PSMICO		1 831	1 164	90 000 000	M. Ali tagba 90136788
PSAEG		78 407	1 425	827 000 000	Agbogbazé 90197775
PRADEB		30		6 000 000	M. Agbo 90724676
PRT			7 500	700 000 000	Pantom 90242005
PDCL		3 000	150	870 000 000	M. Ali tagba 90136788
PTFM		337		658 568 105	Agbogbazé 90197775
PDC		25 766		1 531 342 486	Mme Agboka 90288762
PAIPJA			2 060	682 000 000	M. ANALA
PROVONAT		3 530	480	4 600 000 000	M. ADAMA 90119692
FIJ			300	165 000 000	M. Solémana
FAIEJ	1 013			145 195 885	Mme Mivedor 90185918
Aide		1 263	0	1 200 000 000	Anala
Total	1 013	114 164	13 079	11 475 106 476	